

20
21



RAPPORT ANNUEL
SIEDMTO

*Syndicat Mixte d'Elimination
des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient*



*Rapport annuel sur le prix
et la qualité du service public
d'élimination des déchets*

Au quotidien trions malin !

36 Rue des Varennes
10140 Vendevre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03
Courriel : siedmto@orange.fr
Site : www.siedmto.fr



1 LE SYNDICAT	
1.1. Le territoire.....	4
1.2. Les élus.....	11
2 LES MOYENS HUMAINS.....	12
3 LES MOYENS TECHNIQUES	
3.1. Les déchèteries.....	14
3.2. Les véhicules.....	15
3.3. L'atelier.....	15
4 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	
4.1. La collecte des ordures ménagères.....	16
4.2. La collecte des emballages ménagers.....	22
4.3. La collecte en déchèterie.....	27
4.4. La collecte en points d'apport volontaire.....	30
4.5. Le compostage individuel.....	32
4.6. La mise à disposition de broyeurs électriques.....	33
4.7. La destination des déchets.....	34
5 LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	
5.1. La Redevance Spéciale des professionnels.....	35
5.2. La Redevance Spéciale des collectivités.....	36
5.3. Les particuliers, les professionnels et les collectivités au sein des déchèteries.....	37
6 LES MOYENS FINANCIERS	
6.1. Présentation.....	38
6.2. Evolution de la TEOM depuis 2013.....	39
6.3. Rapport annuel sur le prix et la qualité.....	40
6.4. Les coûts de collecte et de traitement des déchets.....	41
7 LES MARCHÉS PASSÉS EN 2021.....	45
8 LE BUDGET EN 2021.....	46
9 LA COMMUNICATION EN 2021	
9.1. Les actions.....	47
9.2. Le coût.....	47
9.3. Le site internet et la page Facebook.....	48

1

SIEDMTO LE SYNDICAT

1.1. Le territoire

Le SIEDMTO est un syndicat chargé de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Au 31 décembre 2021, le SIEDMTO compte 3 Communautés de Communes en totalité, 1 Communauté de Communes partiellement et 1 Communauté d'Agglomération partiellement, regroupant ainsi 115 communes.

Il assure la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et la gestion de quatre déchèteries sur les communes de Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendeuvre-sur-Barse.

Chiffres clés

POPULATION
34 385 habitants **11,08%**
de la population auboise

LOGEMENT

Résidences principales

14 221

Résidences secondaires

1 085

TERRITOIRE

115 communes
1 391 km²

23,15%
du territoire aubois

DENSITÉ DE POPULATION

24,72
habitants au km²

(Sources : Insee données 2019)

Le territoire

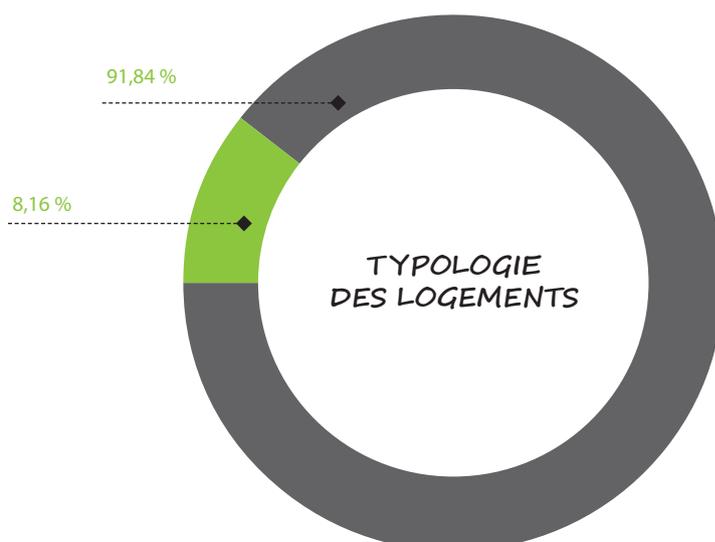
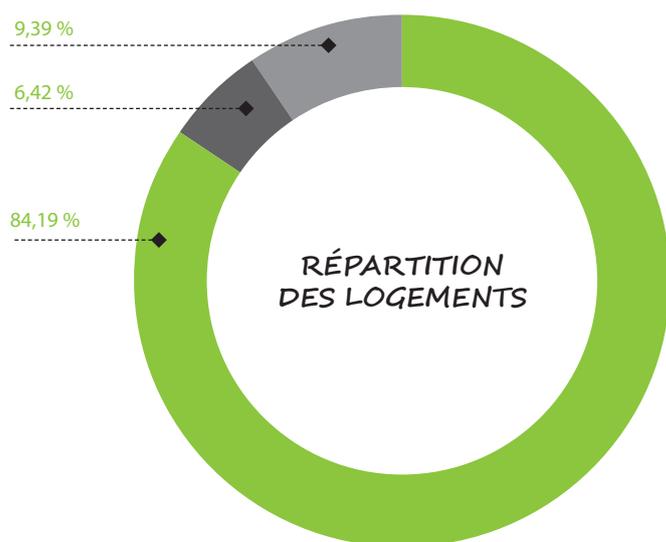


- Communauté de Communes des Lacs de Champagne
- Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne
- Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne
- Communauté de Communes Vendeuvre - Soulaïnes
- Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole

1

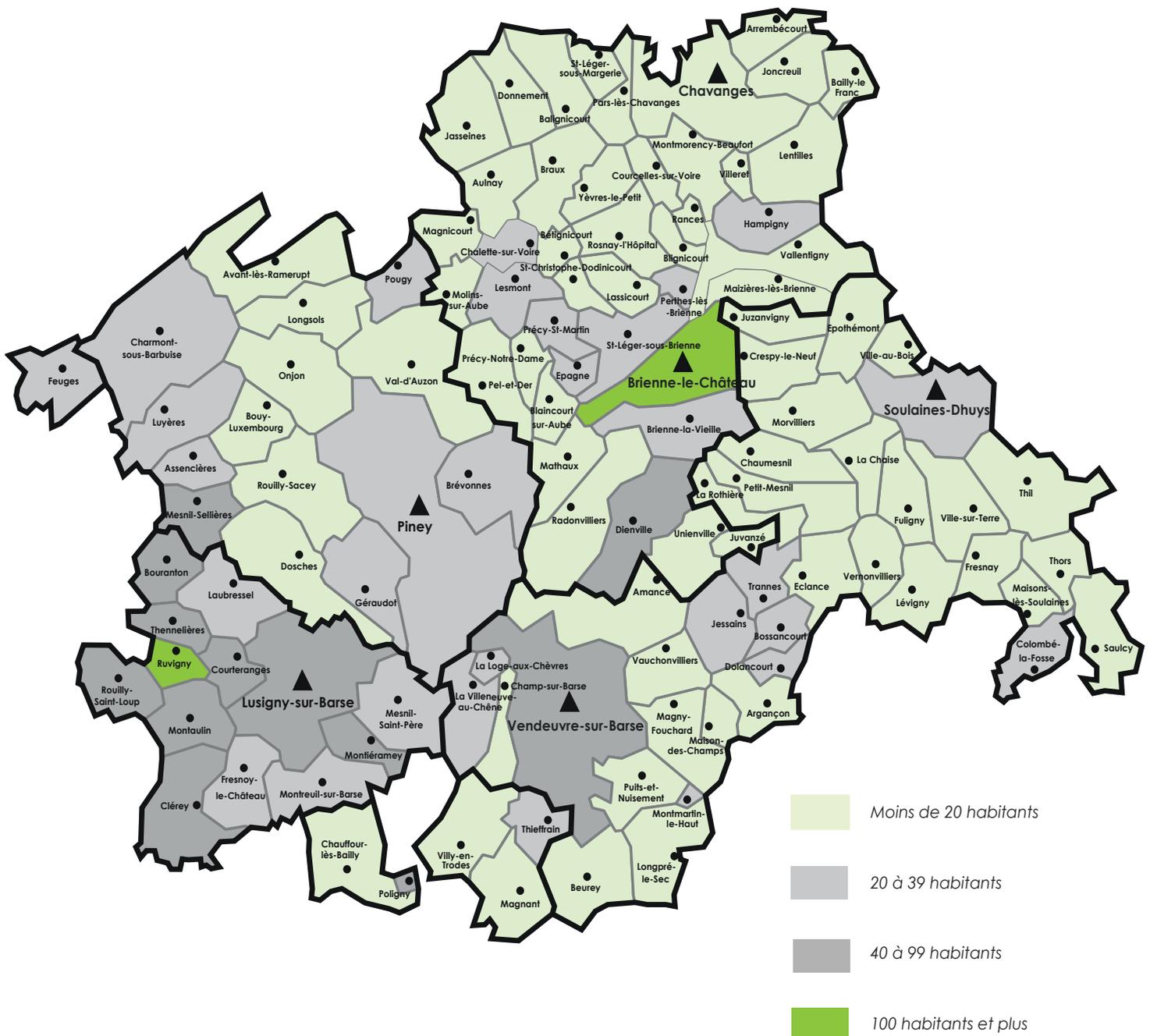
SIEDMTO LE SYNDICAT

Les logements sur le territoire



Le territoire

Densité de la population (km²)



1

SIEDMTO LE SYNDICAT

Les Communes adhérentes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BARSÉQUANAIS EN CHAMPAGNE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Chauffour-lès-Bailly	122	4
Magnant	167	10
Poligny	66	0
Thieffrain	157	5
Villy-en-Trodes	254	9

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Bouranton	582	1
Clérey	1121	26
Courteranges	579	2
Feuges	336	1
Fresnoy-le-Château	285	4
Laubressel	544	6
Lusigny-sur-Barse	2222	21
Mesnil-Saint-Père	502	82
Montaulin	832	7
Montiéramey	410	24
Montreuil-sur-Barse	311	6
Rouilly-Saint-Loup	563	2
Ruvigny	505	1
Thennelières	348	0

COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS LACS TERRES EN CHAMPAGNE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Assencières	174	0
Avant-lès-Ramerupt	161	1
Bouy-Luxembourg	229	5
Brévonnes	697	23
Charmont-sous-Barbuise	1043	12
Dosches	304	5
Géraudot	343	43
Longsols	126	2
Luyères	458	6
Mesnil-Sellières	594	3
Onjon	256	7
Piney	1500	24
Pougy	292	8
Rouilly-Sacey	390	5
Val-d'Auzon	386	11

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS DE CHAMPAGNE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Arrembécourt	52	2
Aulnay	132	2
Bailly-le-Franc	37	4
Balignicourt	66	0
Bétignicourt	33	4
Blaincourt-sur-Aube	110	4
Blignicourt	41	1
Braux	112	6
Brienne-la-Vieille	436	3
Brienne-le-Château	2852	29
Chavanges	603	21
Chalette-sur-Voire	135	7
Courcelles-sur-Voire	28	1
Donnement	78	6
Dienville	897	127
Épagne	138	9
Hampigny	247	4
Jasseines	180	5
Joncreuil	96	8
Juvanzé	36	5
Lassicourt	63	4
Lentilles	126	16
Lesmont	313	20
Magnicourt	83	3
Maizières-lès-Brienne	164	6
Mathaux	202	30
Molins-sur-Aube	113	5
Montmorency-Beaufort	138	6
Pars-les-Chavanges	70	1
Pei-et-Der	135	5
Perthes-lès-Brienne	84	0
Précý-Notre-Dame	84	8
Précý-Saint-Martin	189	16
Radonvilliers	378	19
Rances	46	3
Rosnay-l'Hôpital	190	9
Saint-Christophe-Dodinicourt	35	1
Saint-Léger-sous-Brienne	397	4
Saint-Léger-sous-Margerie	65	3
Unienville	129	8
Vallentigny	186	4
Villeret	65	6
Yèvres-le-Petit	66	3

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDEUVRE SOULAINES

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Amance	287	16
Argançon	109	15
Beurey	204	0
Bossancourt	209	17
Champ-sur-Barse	27	0
Chaumesnil	105	5
Colombé-la-Fosse	196	3
Crespy-le-Neuf	160	0
Dolancourt	140	6
Eclance	104	10
Epothémont	180	2
Fresnay	50	2
Fuligny	47	7
Jessains	284	14
Juzanvigny	128	1
La Chaise	37	3
La Loge-aux-Chèvres	84	8
La Rothière	110	3
La Villeneuve-au-Chêne	436	13
Lévigny	98	2
Longpré-le-Sec	87	7
Magny-Fouchard	271	6
Maison-des-Champs	33	0
Maisons-les-Soulaines	66	4
Montmartin-le-Haut	55	3
Morvilliers	307	23
Petit-Mesnil	223	11
Puits-et-Nuisement	219	11
Saulcy	69	2
Soulaines-Dhuys	419	28
Thil	123	5
Thors	74	4
Trannes	248	6
Vauchonvilliers	160	16
Vendeuvre-sur-Barse	2355	22
Vernonvilliers	57	6
Ville-au-Bois	30	2
Ville-sur-Terre	105	8

1.2. Les élus

Le Comité Syndical est composé d'un délégué titulaire par commune adhérente au SIEDMTO, soit 115 délégués.

Il est présidé par Monsieur Patrick DYON qui est assisté de 3 vice-présidents.

1.2.1. Le Bureau Syndical

PRÉSIDENT DU BUREAU		
Monsieur P. DYON		
VICE-PRÉSIDENTS		
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur G. JACQUARD	Monsieur B. ROBLET
MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL		
Monsieur C. AUBRY	Monsieur D. CHAUCHEFOIN	Madame L. FINELLO
Monsieur J-P. BEZINS	Monsieur D. DESCHARMES	Monsieur P. JOBARD
Madame A. ROGER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX

1.2.2. Les commissions

La commission des Finances

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur B. ROBLET		
VICE-PRÉSIDENT		
Monsieur P. DYON		
MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES		
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX
Monsieur G. JACQUARD	Madame L. FINELLO	
Monsieur J-C. DREYFUS	Monsieur G. LOYER	

La commission Communication

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Madame M. CHEVALLIER	
MEMBRES DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	Monsieur D. DUBUISSON
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur B. MARTIN
Monsieur B. ROBLET	Monsieur M. ROUAIX
Madame A. BERGEON	Madame J. BROUILLARD
Monsieur J-C. DREYFUS	

La commission Collecte et Déchèterie

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur G. JACQUARD		
MEMBRES DE LA COMMISSION		
Monsieur P. DYON	Monsieur R. MARTY	Monsieur C. AUBRY
Madame M. CHEVALLIER	Madame C. PETIT	Madame J. BROUILLARD
Monsieur B. ROBLET	Madame C. TOPIN	

La commission d'Appels d'Offres

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	
MEMBRES DE LA COMMISSION	SUPPLÉANTS
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur A. AMPE
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur J-P. BEZINS
Monsieur B. ROBLET	Monsieur H. CHAMBON
Monsieur G. LOYER	Madame L. FINELLO
Monsieur M. ROUAIX	Monsieur J-C. GOUVERNET
	Monsieur J. NICOLODI

2

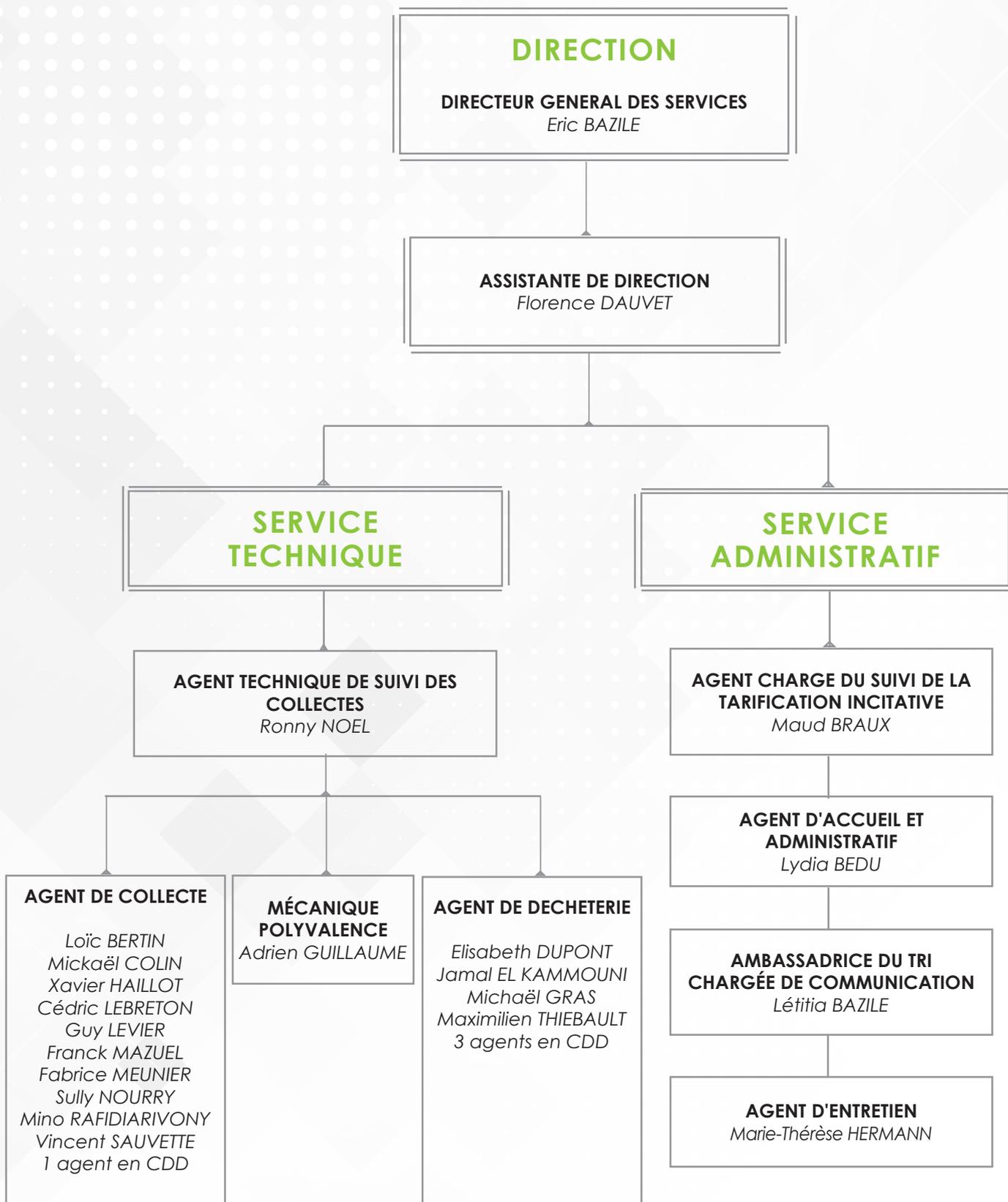
LES MOYENS HUMAINS

Le personnel du Syndicat

Pour effectuer la gestion des déchets, au cours de l'année 2021, le SIEDMTO disposait de 21 agents titulaires à temps complet (35 heures hebdomadaires), 1 agent titulaire à temps non complet (3 heures hebdomadaires) et 4 agents non titulaires.

- ◆ **LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES ORDURES MÉNAGÈRES,**
3 équipes composées de 2 agents et 2 agents polyvalents, soit 8 personnes.
- ◆ **LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS,**
1 équipe composée de 3 agents, soit 3 personnes.
- ◆ **LE GARAGE,**
1 mécanicien polyvalent, soit 1 personne.
- ◆ **LE GARDIENNAGE DES QUATRE DÉCHÈTERIES,**
7 agents, dont 3 qui assurent le vidage des bennes, soit 6 personnes.
- ◆ **LE SERVICE ADMINISTRATIF,**
1 agent pour le suivi et la gestion du SIEDMTO, 1 agent pour le secrétariat et la comptabilité, et 1 agent d'accueil, soit 3 personnes.
- ◆ **LE SERVICE TECHNIQUE,**
1 agent pour le suivi technique des collectes, soit 1 personne.
- ◆ **LE SERVICE COMMUNICATION,**
1 ambassadrice du tri chargée de communication, soit 1 personne.
- ◆ **LE SERVICE TARIFICATION INCITATIVE,**
1 agent chargé du suivi de la Tarification Incitative, soit 1 personne.
- ◆ **L'ENTRETIEN DES LOCAUX,**
1 agent d'entretien, soit 1 personne.

au 1^{er} janvier 2021



3

LES MOYENS TECHNIQUES

3.1. Les déchèteries

Le SIEDMTO possède quatre déchèteries.

Elles se situent dans les quatre chefs-lieux de cantons du syndicat, soit : Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendevre-sur-Barse.

Ces quatre déchèteries sont équipées de clôtures électriques avec alarme.



Chaque déchèterie dispose de différentes bennes selon les déchets collectés.

Dans les déchèteries sont présentes, au moins :

- > Une benne pour le tout-venant,
- > Une benne pour la ferraille,
- > Une benne pour les gravats,
- > Une benne pour les déchets verts,
- > Une benne fermée pour les cartons,
- > Une benne fermée pour les DEEE ¹,
- > Une armoire pour les DDM ²,
- > Une borne « Le relais » pour la collecte des vêtements.

DECHETERIE DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU



DECHETERIE DE LUSIGNY-SUR-BARSE



DECHETERIE DE PINEY



DECHETERIE DE VENDEVRE-SUR-BARSE



¹ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

² DDM : Déchets Dangereux des Ménages

3.2. Les véhicules

Le SIEDMTO possède :

- ◆ 5 bennes à ordures ménagères (19 tonnes et 26 tonnes) dont 2 camions mono-opérateur
- ◆ 1 mini-benne à ordures ménagères pour les rues trop étroites,
- ◆ 2 véhicules 26 tonnes pour l'enlèvement des bennes des déchèteries et 1 remorque 19 tonnes,
- ◆ 1 véhicule utilitaire,
- ◆ 3 véhicules légers,
- ◆ 1 véhicule électrique.



3.3. L'atelier

L'entretien des véhicules est assuré, en grande partie, en régie au sein de l'atelier équipé d'une fosse et de matériels spécifiques.

ATELIER



4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.1. La collecte des ordures ménagères

4.1.1. Présentation

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le Syndicat qui possède les personnels et les matériels nécessaires à cette mission.

Elle s'effectue en porte-à-porte ou en points de regroupement.

Pour l'année 2021, le fonctionnement de la collecte est le suivant :

Une tournée de collecte « **ordures ménagères** » par semaine pour les 115 communes.

Sont exclus de la collecte des ordures ménagères

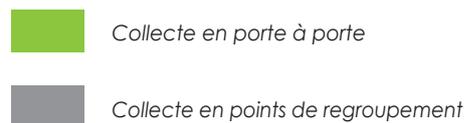
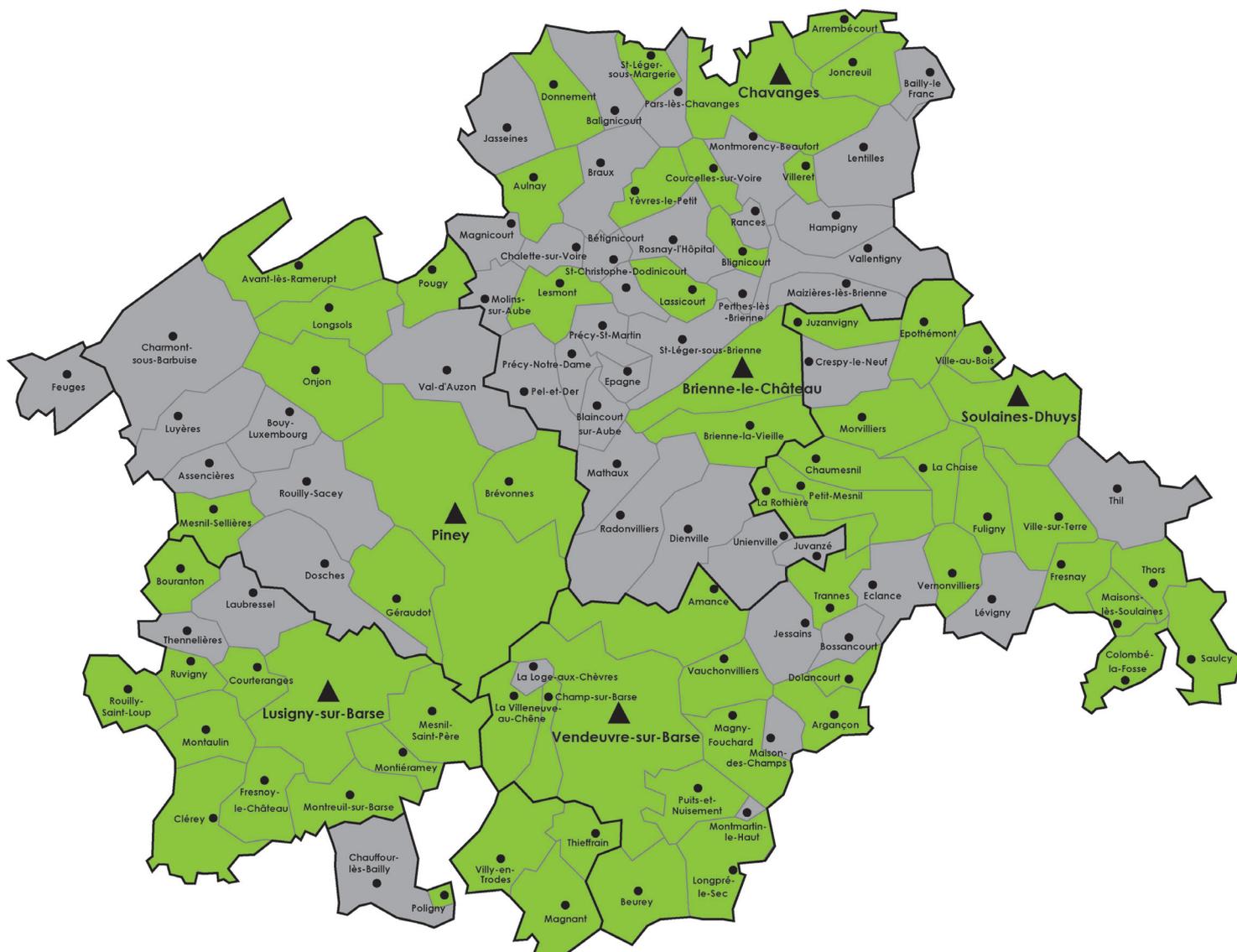
Les déchets verts
Les gravats
Les cartons
Les papiers

Les produits dangereux ou toxiques
Les emballages ménagers recyclables
Les encombrants et monstres
Les déjections, litières et paillage des animaux.

La destination de ces déchets exclus est soit la déchèterie, soit la collecte sélective, soit les conteneurs d'apport volontaire.

Une fois les ordures ménagères collectées, leur destination finale est l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux³ (ISDND) qui est située sur la commune de Montreuil-sur-Barse et est exploitée par la société Valest.

Le biogaz⁴ produit est valorisé en production électrique et les lixiviats⁵ sont traités par une station d'épuration présente sur le site.



³ ISDND : Lieu aménagé pour le dépôt de déchets sur le sol ou leur enfouissement.

⁴ Biogaz : Gaz produit par la fermentation des déchets.

⁵ Lixiviats : Liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets.

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.1.2 Les jours de collecte par commune

	TOURNEE 1	TOURNEE 2 (mono-opérateur)	
LUNDI	Lusigny-sur-Barse	Montreuil-sur-Barse Chauffour-lès-Bailly Poligny Géraudot Courteranges	Assencières Luyères Charmont-sous-Barbuise Feuges
MARDI	Vendeuvre-sur-Barse	Maisons-des-Champs Argançon Dolancourt Bossancourt Trannes	Champ-sur-Barse Montaulin Fresnoy-le-Château Clérey
MERCREDI	Piney Mesnil-Sellières Dosches	Radonvilliers Mathaux Précy-notre-Dame Lesmont Pel et Der Précy-Saint-Martin Saint-Christophe-Dodinicourt Lassicourt	Bétignicourt Molins-sur-Aube Pougy Avant-lès-Ramerupt Longsols Onjon Bouy-Luxembourg Rouilly-Sacey
JEUDI		Saint-Léger-sous-Brienne Maizières-lès-Brienne Vallentigny Hampigny Blignicourt Rosnay-L'hôpital	Yèvres-le-Petit Epagne Blaincourt-sur-Aube Brévonnes Val d'Auzon
VENDREDI	Brienne-le-Château		

TOURNEE 3 (mono-opérateur)

Villy-en-Trodes
Thieffrain
Magnant
Dienville

La Villeneuve-au-Chêne
La Loge-aux-Chèvres
Mesnil-Saint-Père

Montiéramey
Bouranton
Laubressel

Thennelières
Ruvigny
Rouilly-saint-Loup

Perthes-lès-Brienne
Rances
Courcelles-sur-Voire
Montmorency-Beaufort
Villeret
Lentilles
Chavanges
Bailly-le-Franc
Joncreuil
Arrembécourt

Pars-lès-Chavanges
Saint-Léger-sous-Margerie
Balignicourt
Donnement
Jasseines
Aulnay
Braux
Magnicourt
Chalette-sur-Voire

Jessains
Juvanzé
Unienville
La Rothière
Petit-Mesnil
La Chaise
Soulaines-Dhuys
Ville-sur-Terre
Thil

Thors
Saulcy
Colombé-la-Fosse
Maisons-lès-Soulaines
Fresnay
Fuligny
Vernonvilliers
Eclance
Lévigny

Amance
Morvilliers
Brienne-la-Vieille
Chaumesnil
Crespy-le-Neuf
Juzanvigny
Epothémont

Ville-aux-bois
Vauchonvilliers
Magny-Fouchard
Puits et Nuisement
Montmartin-le-Haut
Longpré-le-Sec
Beurey

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.1.3. La collecte en points de regroupement

Depuis 2007, plusieurs communes ont adopté une nouvelle organisation pour la collecte des ordures ménagères : la collecte en points de regroupement.

Différents points de regroupement sont présents dans les communes. Les habitants déposent leurs récipients de déchets ménagers (sacs d'appoint, containers) aux endroits prévus par la commune. Les poubelles d'ordures ménagères ne se trouvent

pas aux différents points de regroupement ne sont pas collectées.

Au 31 décembre 2021, 50 communes adhèrent à la collecte en points de regroupement (soit 43,48 % des communes du SIEDMTO).

Les communes en points de regroupement

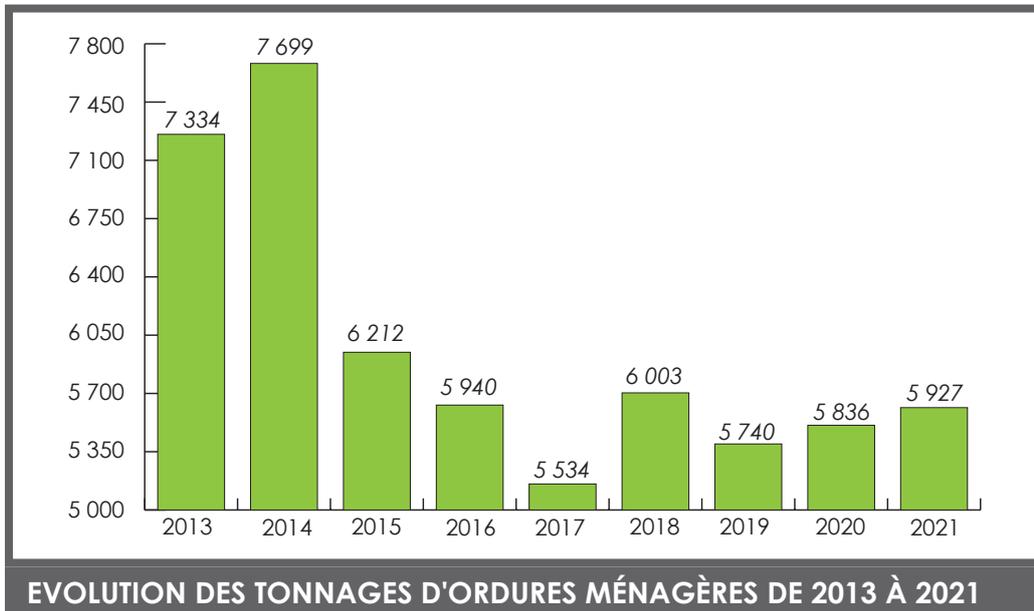
Assencières	Hampigny	Pars-les-Chavanges
Bailly-le-Franc	Jasseines	Pel-et-Der
Balignicourt	Jessains	Perthes-les-Brienne
Bétignicourt	Juvanzé	Précy-Notre-Dame
Blaincourt-sur-Aube	La loge-aux-Chèvres	Précy-Saint-Martin
Bossancourt	Laubressel	Radonvilliers
Bouy-Luxembourg	Lentilles	Rances
Braux	Lévigny	Rosnay-l'Hôpital
Chalette-sur-Voire	Luyères	Rouilly-Sacey
Charmont-sous-Barbuise	Magnicourt	Saint-Christophe-Dodinicourt
Chauffour-les-Bailly	Maison-des-Champs	Saint-Léger-sous-Brienne
Crespy-le-Neuf	Maizières-les-Brienne	Thennelières
Dienville	Mathaux	Thil
Dosches	Mesnil-Sellières	Unienville
Eclance	Molins-sur-Aube	Val-D'auzon
Epagne	Montmartin-le-Haut	Vallentigny
Feuges	Montmorency-Beaufort	

4.1.4. Les tonnages collectés

En 2021, **5 927 tonnes** ont été collectées et transférées à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Montreuil-sur-Barse.

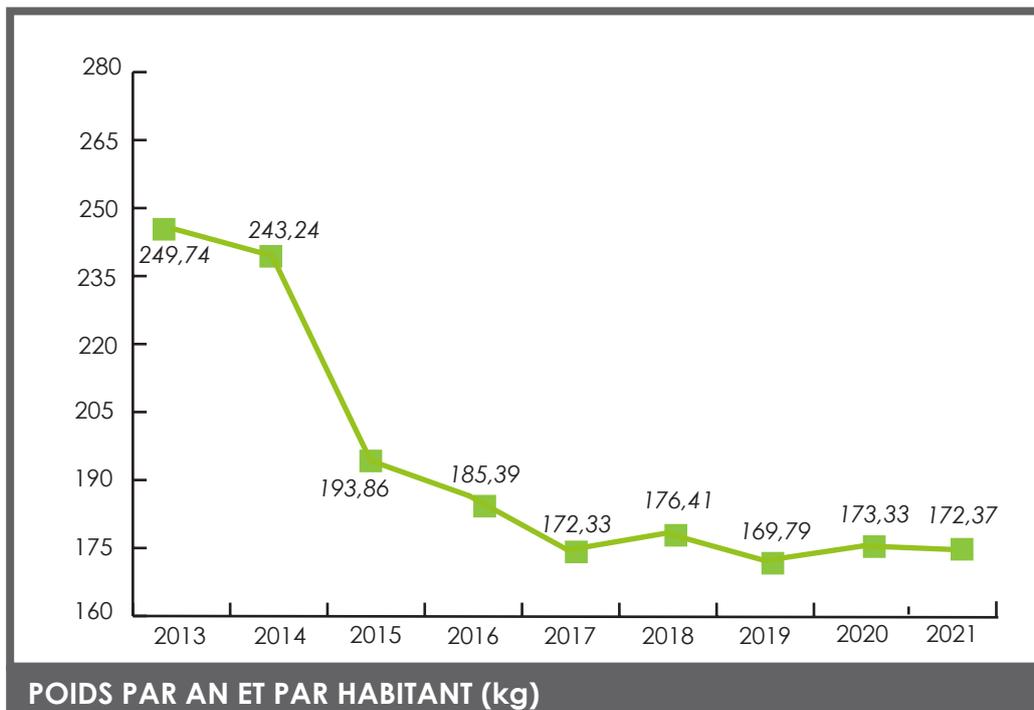
Soit **172 Kg par habitant et par an** pour la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères.

Évolution des tonnages collectés



-----◆ soit une hausse de 91 tonnes entre 2020 et 2021

Évolution du poids des ordures ménagères collectées par habitant et par an



-----◆ soit une baisse de 0,96 Kg par habitant entre 2020 et 2021

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.2. La collecte des emballages ménagers

4.2.1. Présentation

La collecte des emballages ménagers est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaire à cette mission.

Elle s'effectue en porte-à-porte.

La collecte sélective concerne les **emballages plastiques** (bouteilles/flacons/bidons), les **emballages métalliques** (barquettes, aérosols, conserves, canettes...), les **briques alimentaires** et les **cartons**.

Le centre de regroupement PAPREC pour ces emballages est situé sur la commune de la Chapelle-Saint-Luc.

Les usagers retirent leurs sacs de collecte sélective auprès de leur mairie.

Tous les trimestres, une lettre d'information concernant le tri des déchets est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres. Un calendrier de collecte sélective et un guide de tri sont distribués en fin d'année.



Refus de tri

Etiquette « Mauvais tri » :

son objectif est de signaler un mauvais tri dans le sac.

L'autocollant est posé à l'endroit où se trouve l'erreur pour permettre aux usagers de la rectifier.

GUIDE PRATIQUE DU TRI

*Jaune : sac de tri - Bleu : benne à papiers - Vert : benne à verre

DÉCHETS RECYCLABLES	BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE* ALIMENTAIRE, ENTRETIEN, HYGIÈNE
	EMBALLAGES MÉTALLIQUES* BRIQUES*
	CARTONS (NON MOUILLÉS)*
	PAPIERS (NON SOUILLÉS ET NON MOUILLÉS)* Journaux, publicités, magazines, catalogues, papiers de bureau, enveloppes, livres
	EMBALLAGES EN VERRE* BOUTEILLES ET FLACONS POTS ET BOCAUX Ces emballages doivent être jetés sans : - bouchons - capsules - couvercles.

DÉCHETS NON RECYCLABLES
Barquettes, boîtes, tubes, pots, sachets, berlingots, films, blisters, ... en plastique
Vaisselle jetable, restes alimentaires, papier d'aluminium et gourdes (type compote)

Info Tri : 0 800 100 889 | 34 Rue des Varannes - 10140 Vendouvoire sur Bains | Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : siedmto@orange.fr - Site : www.siedmto.fr

SIEDMTO
CITEO
SDFDA

4.2.2. Les jours de collecte par commune

Le fonctionnement de la collecte est le suivant :

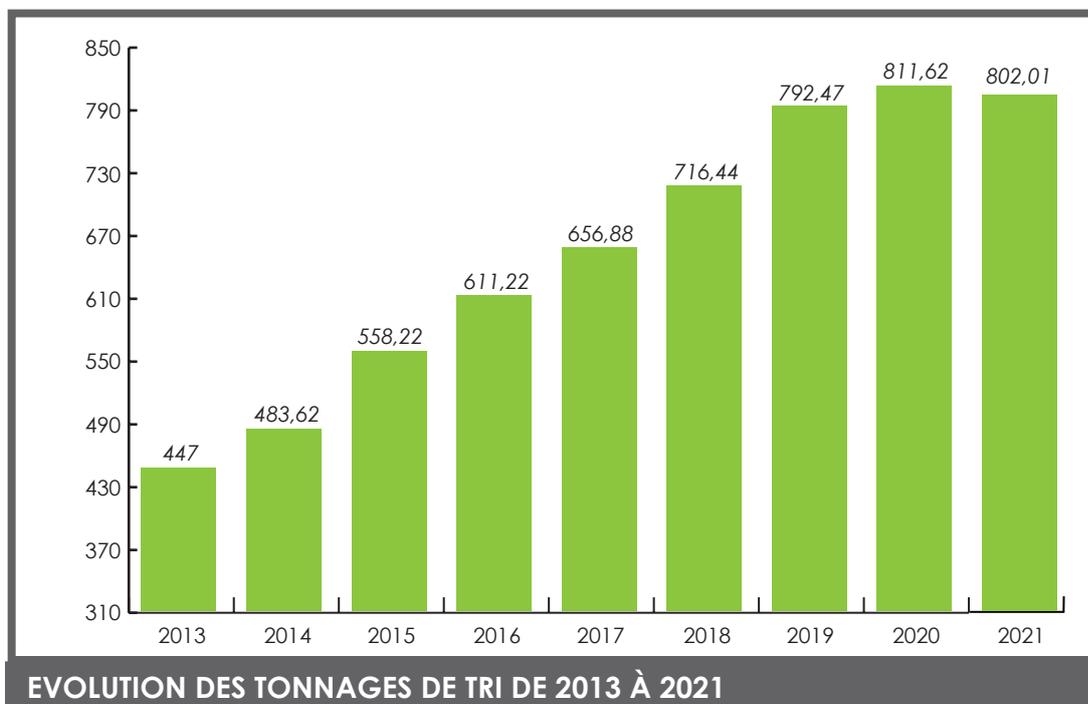
.....◆ Une tournée de collecte « sélective » toutes les deux semaines pour 115 communes,

LUNDI	T1		T2	
	MONTIÉRAMEY LUSIGNY-SUR-BARSE	THENNELIÈRES BOURANTON	LAUBRESSEL DOSCHES MESNIL-SELLIÈRES ASSENCIÈRES	LUYÈRES CHARMONT-SOUS-BARBUISE FEUGES
MARDI	T3		T4	
	VILLERET LENTILLES BAILLY-LE-FRANC ARREMBÉCOURT JONCREUIL CHAVANGES MONTMORENCY-BEAUFORT	PARS-LES-CHAVANGES SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE BALIGNICOURT DONNEMENT JASSEINES BRAUX AULNAY	PRÉCY-NOTRE-DAME PRÉCY-SAINT-MARTIN PEL-ET-DER VAL-D'AUZON	BRÉVONNES MOLINS-SUR-AUBE PINEY
MERCREDI	T5		T6	
	BEUREY THIEFFRAIN MAGNANT VILLY-EN-TRODES CHAMP-SUR-BARSE	LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE LA LOGE-AUX-CHÈVRES MESNIL-SAINT-PÈRE COURTERANGES	VENDEUVRE-SUR-BARSE AMANCE MAISON-DES-CHAMPS MONTMARTIN-LE-HAUT	PUITS-ET-NUISEMENT VAUCHONVILLIERS RUVIGNY LONGPRÉ-LE-SEC
JEUDI	T7		T8	
	BLIGNICOURT COURCELLES-SUR-VOIRE RANCES LASSICOURT ROSNAY-L'HÔPITAL YÈVRES-LE-PETIT ST-CHRISTOPHE-DODINICOURT	BÉTIGNICOURT MAGNICOURT CHALETTE-SUR-VOIRE LESMONT ÉPAGNE BLAINCOURT-SUR-AUBE SAINT-LÉGER-SOUS-BRIENNE	BRIENNE-LE-CHÂTEAU MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE HAMPIGNY	VALLENTIGNY PERTHES-LÈS-BRIENNE
 VENDREDI	T9		T10	
	CHAUFFOUR-LÈS-BAILLY CLÉREY MONTAULIN MONTREUIL-SUR-BARSE	ROUILLY-SAINT-LOUP FRESNOY-LE-CHÂTEAU POLIGNY	BOSSANCOURT BRIENNE-LA-VIEILLE DIENVILLE JESSAINS JUVANZÉ MAGNY-FOUCHARD	TRANNES UNIENVILLE RADONVILLIERS MATHAUX
MARDI	T11		T12	
	LA ROTHÈRE PETIT-MESNIL CHAUMESNIL LA CHAISE MORVILLIERS	CRESPIY-LE-NEUF JUZANVIGNY ÉPOTHÉMONT VILLE-AUX-BOIS SOULAINES-DHUYS	THORS SAULCY COLOMBÉ-LA-FOSSE MAISONS-LES-SOULAINES FRESNAY VILLE-SUR-TERRE FULIGNY	LÉVIGNY VERNONVILLIERS ÉCLANCE DOLANCOURT ARGANCON THIL
MERCREDI	T13			
	GÉRAUDOT ROUILLY-SACEY BOUY-LUXEMBOURG ONJON	LONGSOLS POUGY AVANT-LES-RAMERUPT		

4.2.3. Les tonnages collectés

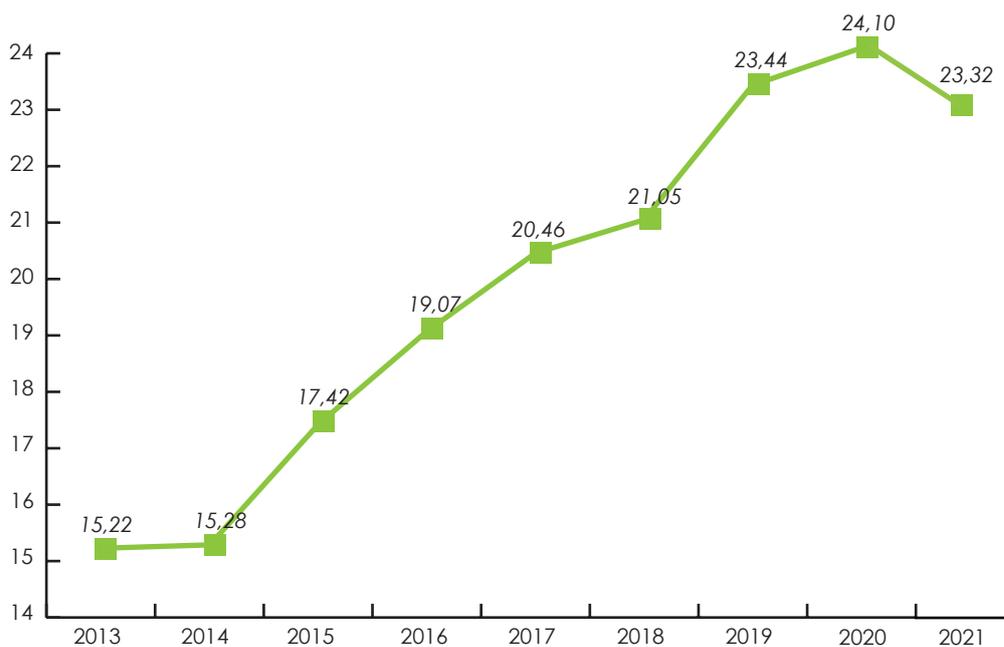
En 2021, **802 tonnes** collectées et transférées au centre de tri à la Chapelle-Saint-Luc. Soit **23 Kg par habitant et par an** et une moyenne de 67 tonnes collectées par mois.

Évolution des tonnages collectés



-----◆ soit une baisse de 9,60 tonnes entre 2020 et 2021

Évolution du poids des emballages ménagers collectés par an et par habitant



-----◆ soit une baisse de 0,78 kilos entre 2020 et 2021

4.2.4. La caractérisation

La caractérisation des emballages ménagers s'effectue au sein du centre de tri. Cela consiste à trier un échantillon d'emballages issus de la collecte sélective. Cet échantillon varie entre 35 et 90 kg suivant le prélèvement effectué par le godet au déchargement du camion.

La caractérisation permet de faire un suivi qualité du tri. Les emballages sont triés et pesés selon leur matière : acier, aluminium, emballage liquide alimentaire (brique), carton, carton brun, papiers/journaux/magazines, PEHD⁽⁶⁾ (bouteille opaque), PET⁽⁷⁾ clair (bouteille claire), PET foncé (bouteille colorée). Les sacs de tri et le refus sont pesés.

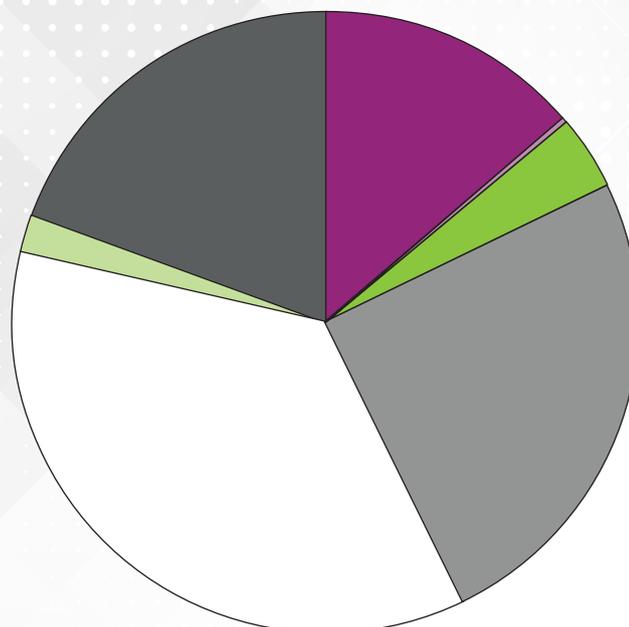
Par la caractérisation, la collectivité connaît la proportion des emballages triés et le taux de refus de tri.

Détail des rapports de caractérisation de la collecte sélective 2021

		Acier	Aluminium	Brique alimentaire	Flaconnage plastique	Carton	Sacs de tri	Refus
	échantillon en Kg	16,26 %	1,34 %	4,76 %	27,13 %	36,19 %	1,92 %	11,79 %
Février	45,76	6,90	0,08	2,84	12,26	13,44	1,10	9,02
Mars	50,30	7,94	0,18	2,50	13,92	19,56	0,90	5,14
Avril	24,76	3,12	0,26	3,62	6,88	9,14	0,46	0,86
Mai	35,66	7,86	0,32	1,42	10,66	10,70	0,74	3,94
Juin	44,86	5,52	0,52	1,46	12,40	19,44	0,82	4,56
Juillet	34,40	4,68	0,94	1,36	10,50	11,74	0,68	4,10
Août	25,10	2,50	0,18	0,62	7,58	10,20	0,48	3,08
Septembre	31,00	5,74	1,60	0,82	7,66	11,04	0,44	3,60
Octobre	77,12	17,90	0,94	2,02	18,80	27,20	1,36	8,34
Novembre	43,64	4,94	0,50	2,98	11,28	16,86	0,94	6,00
Total échantillon	412,60	67,10	5,52	19,64	111,94	149,32	7,92	48,64

Rapport caractérisation

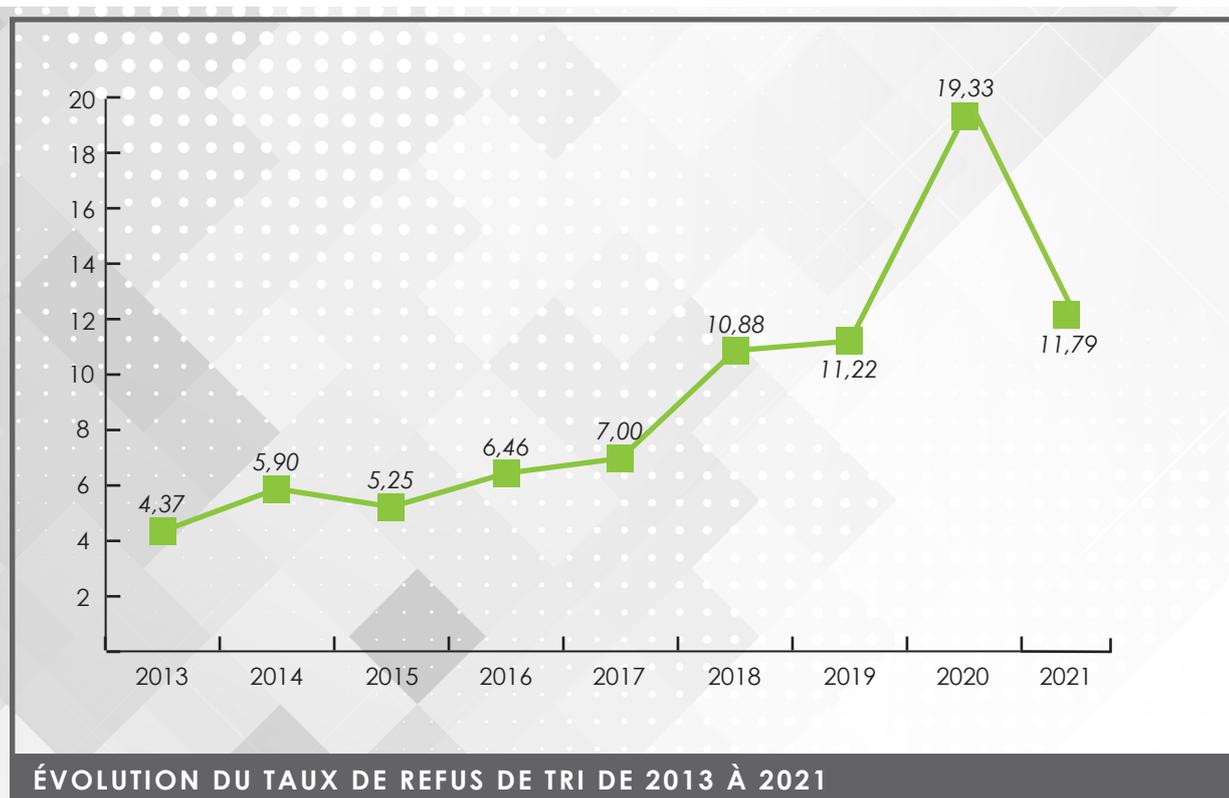
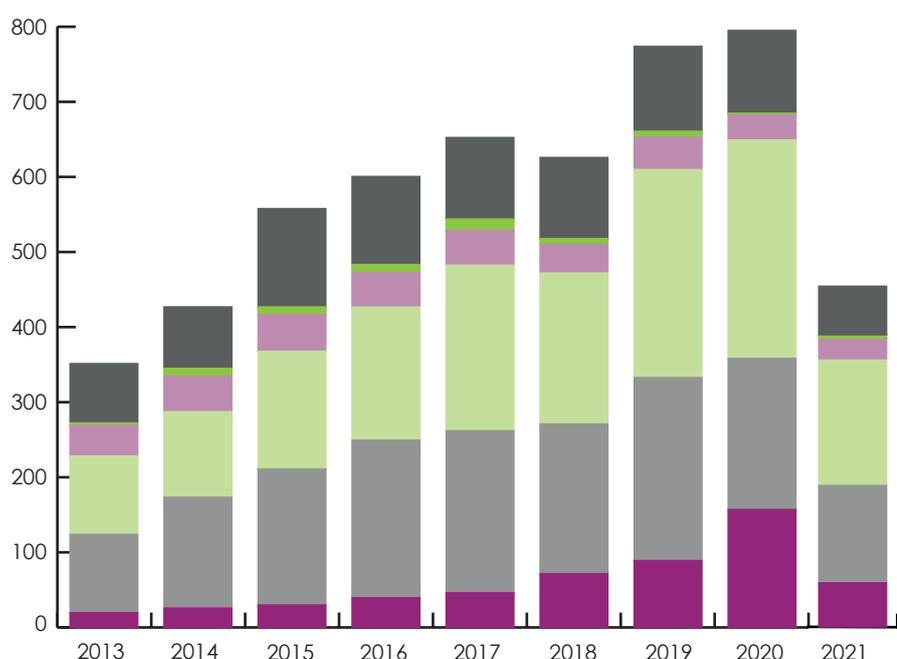
- Acier
- Aluminium
- Brique alimentaire
- Papier/Carton
- Flaconnage plastique
- Sacs de tri
- Refus de tri



⁶ PEHD : Polyéthylène Haute Densité

⁷ PET : Polyéthylène Téréphtalate

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI DE 2013 À 2021

-----◆ soit une baisse de 7,54 % entre 2020 et 2021

4.3. La collecte en déchèterie

4.3.1. Présentation

Les usagers du SIEDMTO disposent de quatre déchèteries réparties sur le territoire au sein des quatre chefs-lieux de cantons :

- ◆ Brienne-le-Château
- ◆ Lusigny-sur-Barse
- ◆ Piney
- ◆ Vendeuvre-sur-Barse

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers dans la limite de 15 passages et des volumes prévus au règlement des déchèteries.

L'accès supplémentaire est facturé 2 euros à partir du 16^e.

Cependant, ils doivent présenter un badge pour pouvoir bénéficier des services de celles-ci.

4.3.2. Les tonnages collectés en déchèterie

	Gravats *	Métaux	Déchets verts	Tout venant	Carton	Batterie	DEEE ⁸	DDM ⁹	Huiles (M ³)	Eco DDS	Ecomobilier
2013	857,45	216,68	1 514,76	1 884,96	109,10	9,87	215,69	13,44	5,9	/	/
2014	944,13	244,31	1 533,40	1 986,70	121,51	12,31	212,62	19,21	8,4	/	/
2015	836,96	237,75	1 323,90	2 132,01	133,66	6,04	227,66	20,39	7,8	/	/
2016	638,00	279,60	1 485,74	2 297,74	125,64	3,75	250,04	19,07	6,8	/	/
2017	419,30	262,99	1 242,44	2 239,72	132,90	10,50	233,08	18,32	7,8	/	/
2018	NC	289,90	1 467,06	2 639,54	133,28	10,14	246,54	29,30	8	/	/
2019	1 298,00	332,99	1 236,26	2 836,41	139,08	11,20	264,32	25,75	8	/	/
2020	NC	342,28	1 082,5	2 650,22	134,3	11,20	231,55	5,02	8	/	/
2021	1 736,00	323,47	1 396,44	2 542,22	156,96	8,64	267,22	3,97	7,5	26,54	299,63

⁸ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

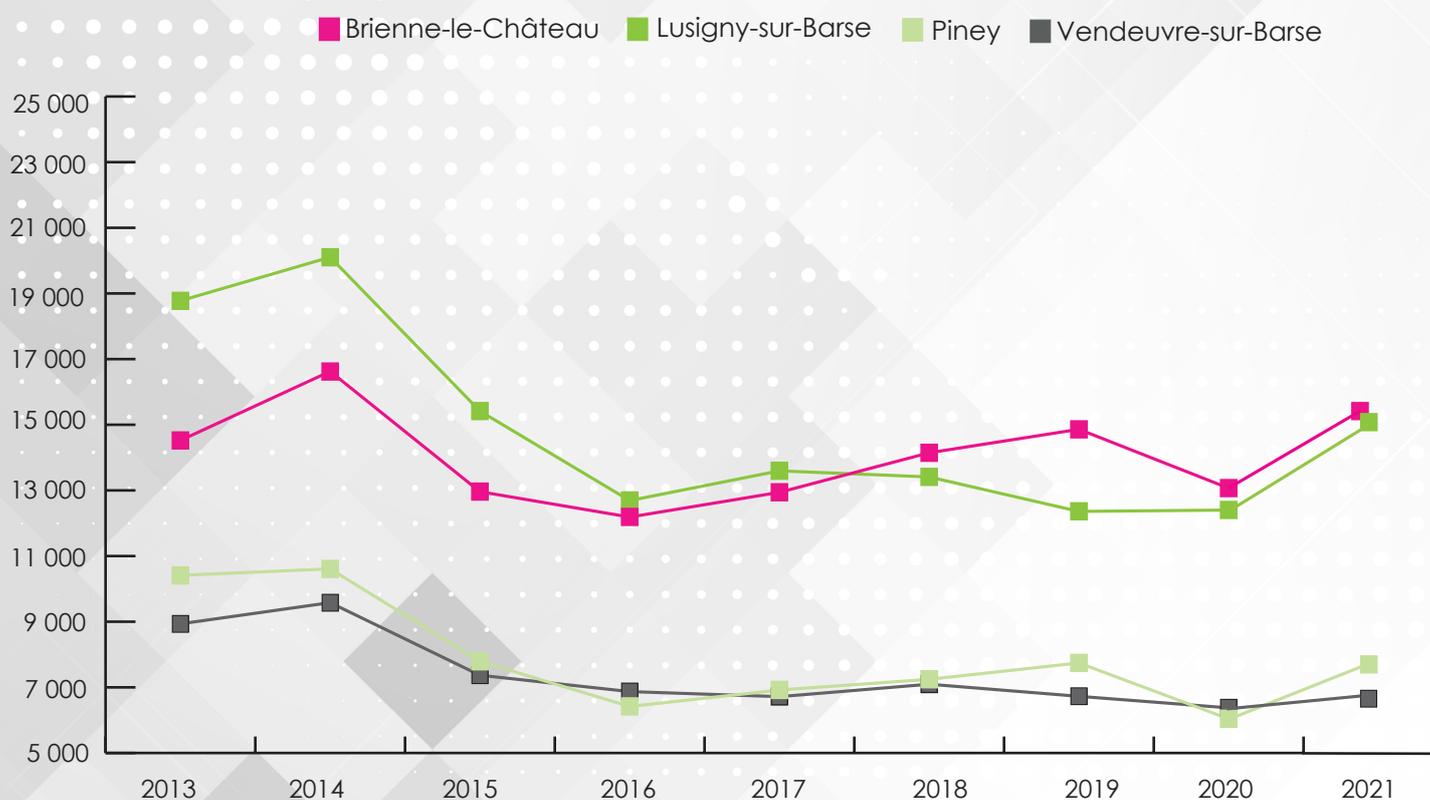
⁹ DDM : Déchets Dangereux des Ménages

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

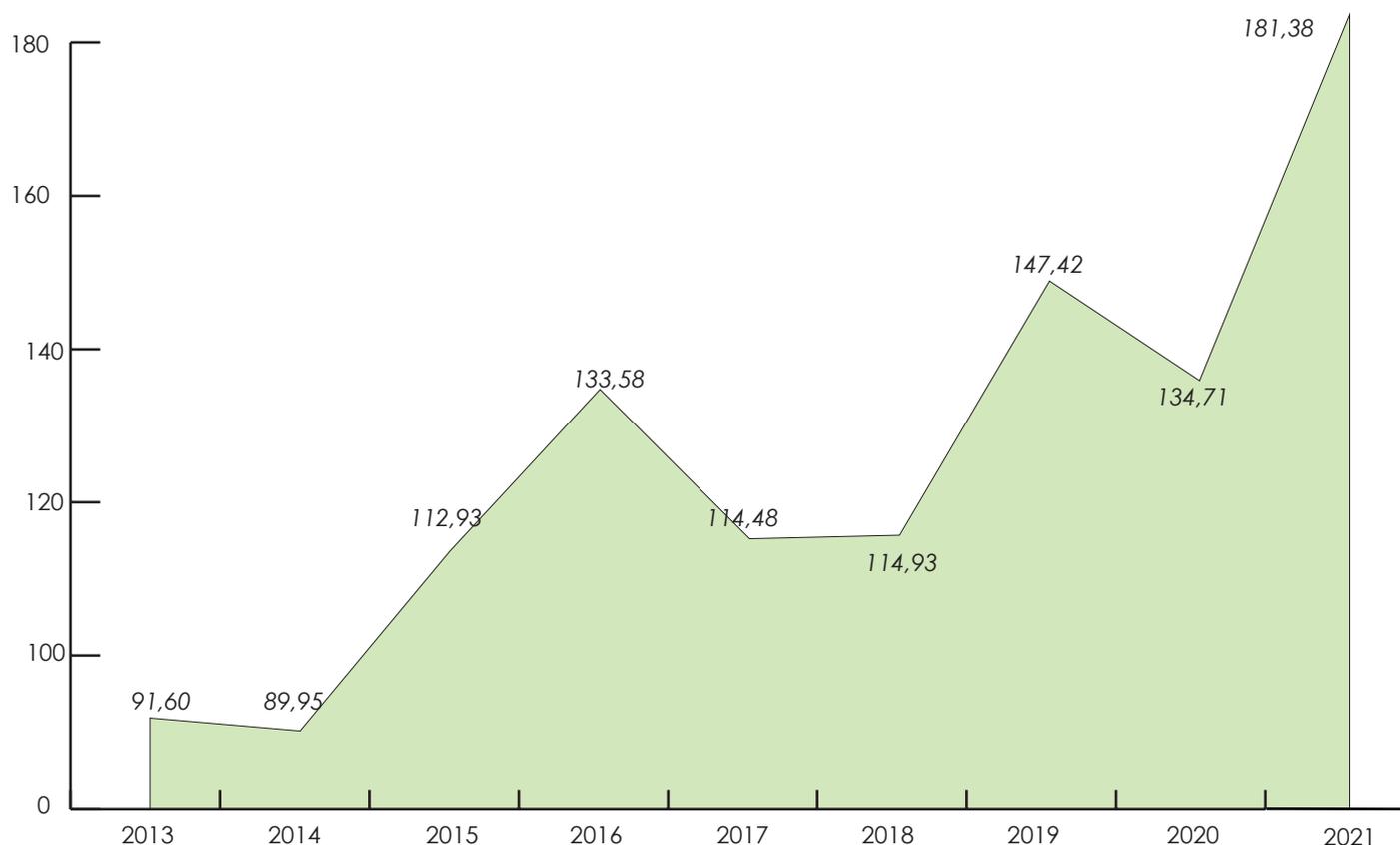
4.3.3. Evolution des fréquentations des déchèteries

En 2021, la fréquentation des 4 déchèteries a augmenté de 15,87 %.



	BRIENNE-LE-CHATEAU (Nombre de passages)	LUSIGNY-SUR-BARSE (Nombre de passages)	PINEY (Nombre de passages)	VENDEVRE-SUR-BARSE (Nombre de passages)	
2013	14 522	18 775	10 408	8 932	52 637
2014	16 622	20 103	10 606	9 576	56 407
2015	12 963	15 417	7 792	7 369	43 541
2016	12 191	12 693	6 419	6 872	38 175
2017	12 943	13 598	6 920	6 718	40 176
2018	14 146	13 412	7 245	7 096	41 899
2019	14 860	12 363	7 743	6 728	41 694
2020	13 070	12 404	6 042	6 377	37 893
2021	15 263	15 097	7 733	6 951	45 044

4.3.4. Evolution du poids moyen de déchets par apport (en kg).



4.3.5. Horaires des déchèteries

Les horaires d'ouverture des déchèteries (été/hiver) varient avec le changement d'heure national. Les quatre déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Dernier usager accepté 10 minutes avant la fermeture

Déchèterie de Brienne-le-Château

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H						
ÉTÉ	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE	9 H/12 H	15 H/18 H						

Déchèterie de Lusigny-sur-Barse

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H						
ÉTÉ	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE	9 H/12 H	15 H/18 H						

Déchèterie de Piney

	LUNDI		MARDI	MERCREDI		JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H
ÉTÉ	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE	FERMÉE	9 H/12 H	15 H/18 H

Déchèterie de Vendeuvre-sur-Barse

	LUNDI	MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H
ÉTÉ	FERMÉE	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE	9 H/12 H	15 H/18 H

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.4. La collecte en points d'apport volontaire

4.4.1. Le verre

Généralités

Ne sont concernés que les **emballages en verre** (bouteilles, pots, bocaux).

Pensez à retirer systématiquement les bouchons et les couvercles. Ne pas mettre dans ces points d'apport volontaire la vaisselle et les vitres.

1 547 tonnes collectées et valorisées par le verrier, soit **44,99 Kg par habitant et par an**.



POIDS PAR AN ET PAR HABITANT DE 2013 À 2021 (Kg)

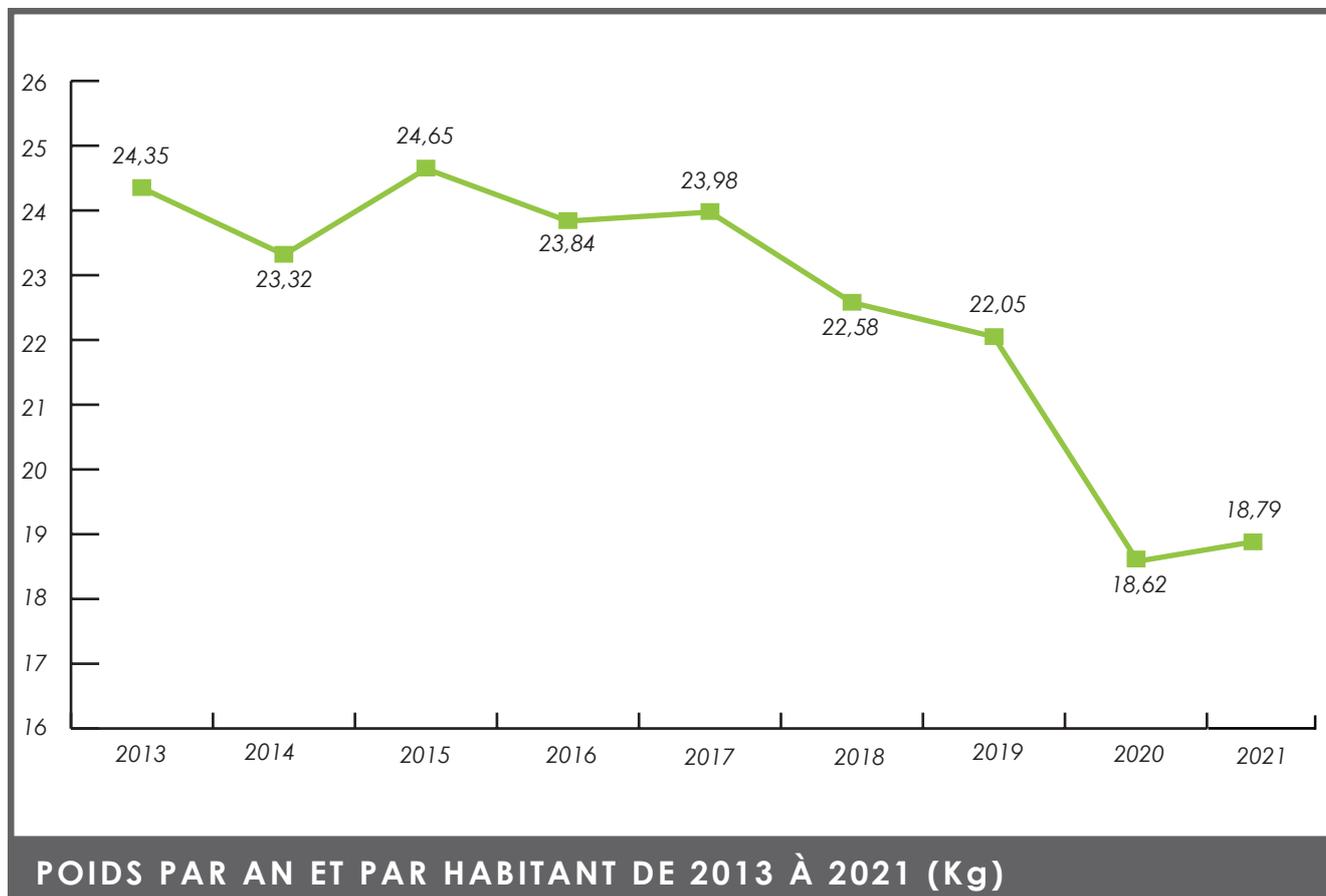
-----◆ soit une baisse de 1,84 kg entre 2020 et 2021

4.4.2. Le papier

Généralités

Le **papier** doit être sec et non souillé.
Les films plastiques entourant les magazines doivent être retirés.

646,24 tonnes collectées et valorisées par les papetiers,
soit **18,79 Kg par habitant et par an**.



.....◆ soit une hausse de 0,17 kg entre 2020 et 2021

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.5. Le compostage individuel

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin. Le compost ainsi produit est un engrais de qualité. Dans le cadre de la prévention des déchets, le SIEDMTO a mis en place la promotion du compostage individuel depuis 2003.

Il est proposé aux usagers trois sortes de composteurs :

Le composteur en plastique de 400 L, avec bio-seau et mélangeur thermosensible

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

En PEHD 100% recyclé. Montage avec un tournevis

Dimensions : L 73 x H 80 cm

Non modulable, si vous avez besoin d'un plus grand volume, il est préférable d'utiliser 2 composteurs



Le composteur en bois traité en autoclave, avec bio-seau

400 litres

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

Dimensions : L 70 x P 81 x H 82 cm

570 litres

Pour les surfaces de terrain de 400 à 600 m²

Dimensions : L 87 x P 99 x H 82 cm

Montage avec tournevis et clé de 10.



Le bio-seau seul de 10 litres

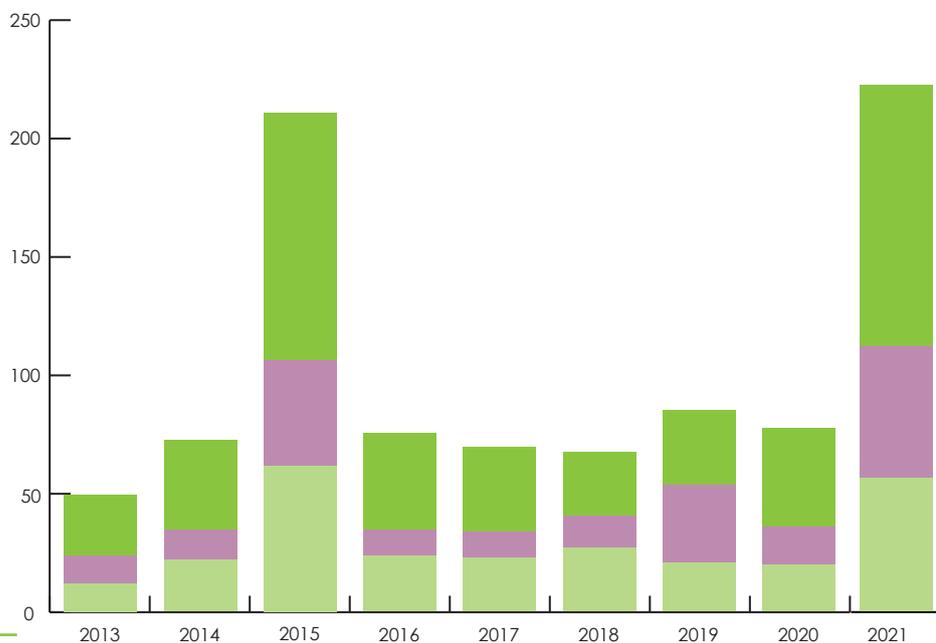
En PEHD 100 % recyclé.

Couvercle hermétique.



4.5.1. Evolution de la distribution des composteurs

Depuis 2013, 705 composteurs ont été distribués.



	Composteur plastique 400 L	Composteur bois 400 L	Composteur bois 570 L	
2013	12	12	25	49
2014	22	13	37	72
2015	62	45	104	211
2016	24	11	40	75
2017	23	11	35	69
2018	27	14	26	67
2019	21	33	31	85
2020	20	16	41	77
2021	54	51	116	221

4.6. La mise à disposition de broyeurs électriques

Pour la mise en place de la tarification incitative, des réunions publiques se sont déroulées dans chacun des 4 cantons couverts par le Syndicat.

Lors de ces réunions publiques, une forte demande des usagers a été émise pour les aider à gérer leurs déchets notamment pour les tailles annuelles qui occasionnent beaucoup de déplacements en déchèteries.

Le Syndicat a donc décidé de mettre à disposition des broyeurs faciles à transporter et à utiliser.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée de 48 heures maximum. Un dossier est à envoyer au siège du Syndicat pour la gestion du planning au moins 1 semaine avant et le broyeur est à retirer / rapporter dans l'une des 4 déchèteries du Syndicat, en fonction du lieu d'habitation du demandeur.

L'utilisateur conserve le broyat obtenu pour un usage privé.

4.6.1. Conditions de mise à disposition des équipements

- ◆ Chèque de caution de 420 euros,
- ◆ Justificatif de domicile,
- ◆ Pièce d'identité,
- ◆ Convention remplie et signée par le demandeur.

4.6.2. Evolution de la mise à disposition

A chaque mise à disposition, un questionnaire de satisfaction est remis à l'utilisateur sur lequel est noté le volume de déchets à broyer. Le résultat 2020 est estimatif par rapport aux années précédentes.



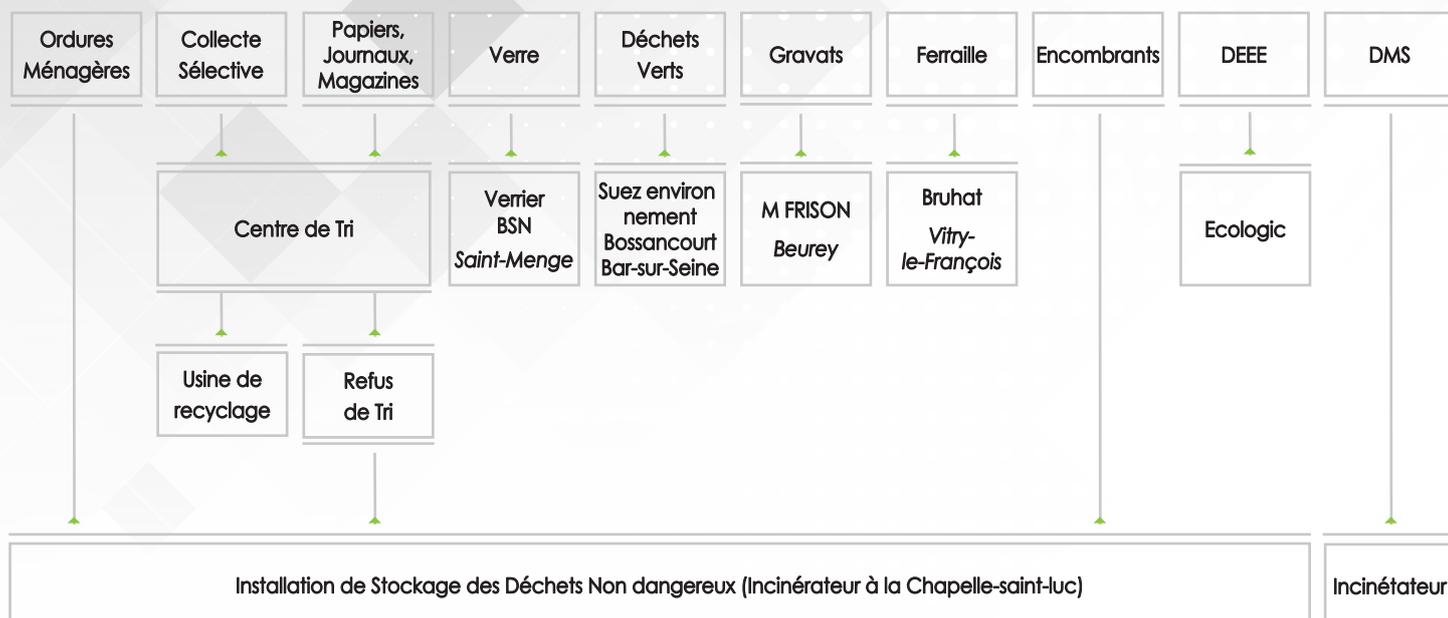
	Nombre de mise à disposition	Volume avant broyage	Volume après broyage	Nombre de bennes évitées
2015	21	39 m ³	14 m ³	1/2 bennes de 30 m ³
2016	95	178 m ³	64 m ³	2 bennes de 30 m ³
2017	64	91 m ³	33 m ³	1 benne de 30 m ³
2018	57	81 m ³	28 m ³	1 benne de 30 m ³
2019	71	117 m ³	47 m ³	1,5 bennes de 30 m ³
2020	55	51 m ³	20 m ³	2/3 bennes de 30 m ³
2021	63	90 m ³	33 m ³	1 benne de 30 m ³

Ce sont plus de 8 bennes de 30 m³ qui n'ont pas été transportées et traitées en centre de compostage depuis 2015.

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.7. La destination des déchets

Déchets	Destination
Ordures ménagères et tout-venant	Enfouissement à Montreuil-sur-Barse (jusqu'à fin octobre) Depuis début novembre - Incinérateur
Verre	BSN à Saint-Menge
Papier	Onyx à Torvilliers
Déchets verts	Suez environnement à Bossancourt et Bar-sur-Seine
Gravats inertes	Monsieur FRISON à Beurey
Ferraille	Société Bruhat à Vitry-le-François
Batterie	Société Bruhat à Vitry-le-François
Huile minérale	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Emballages ménagers	Syvalom à la Veuve
Compostage individuel	Les usagers du SIEDMTO
Piles	Corépile
Tubes et ampoules fluorescents	Recylum
Déchets dangereux des ménages	Paprec à la Chapelle-Saint-Luc Edib pour EcoDDS à Longvic
Déchets d'équipement électrique et électronique	Centre agréé par Ecologic



LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'institution de la Redevance Spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Il s'agit d'un moyen de financement pour les collectivités locales qui ne concerne que les déchets non ménagers, assimilables aux déchets ménagers, pris en charge par le Service Public d'Élimination des Déchets.

En effet, la Redevance Spéciale est payée par tout professionnel présent sur le territoire du syndicat dont les déchets assimilés aux déchets ménagers sont éliminés dans le cadre du service public. Elle est destinée à financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers, déchets qui en raison de leur nature et de leur quantité, peuvent être englobés avec ceux produits par les ménages. Elle contribue à plus de justice dans le financement du service, par la participation financière des producteurs de déchets non ménagers évitant ainsi, que le coût de l'élimination desdits déchets soit en partie transféré à la charge des ménages. Ils ont par ailleurs, sous conditions, accès aux quatre déchèteries du Syndicat.

5.1. La Redevance Spéciale des professionnels

En 2021, cette redevance concerne 479 professionnels artisans et commerçants, qui sont facturés en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les entreprises qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe + part variable incitative :

-----◆ **Une part fixe :**

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM⁽¹⁰⁾ pour les locaux professionnels concernés.

La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, à utiliser comme bon vous semble mais tous les dépôts sont facturés.

-----◆ **Une part variable :**

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées et tous les dépôts en déchèterie sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2021 est de **314 749,56 euros (dont part variable de 2020)**.

Dotation de bac	Abonnement ou part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15
120 litres 	120 €	2,40 €	2,00 €
240 litres 	240 €	4,80 €	
360 litres 	360 €	7,20 €	
770 litres 	770 €	15,40 €	

¹⁰ TEOM : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

5

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

5.2. La Redevance Spéciale des collectivités

En 2021, cette redevance concerne 128 collectivités, qui sont facturées en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les collectivités qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe + part variable incitative :

◆ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM pour les locaux concernés.

La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, à utiliser comme bon vous semble mais tous les dépôts sont facturés.

◆ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées et tous les dépôts en déchèterie sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2021 est de **95 175,67 euros (dont part variable de 2020)**.

Dotation de bac	Abonnement ou part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15
120 litres 	72 €	2,00 €	2,00 €
240 litres 	144 €	4,20 €	
360 litres 	216 €	6,20 €	
770 litres 	462 €	13,40 €	

5

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

5.3. Les particuliers, les professionnels et les collectivités au sein des déchèteries

Les professionnels sont acceptés au sein des déchèteries du SIEDMTO, selon la nature, le volume et moyennant participation financière.

Un règlement intérieur fixe les modalités d'acceptation.

Nature des matériaux	Particuliers des communes adhérentes	Professionnels, Particuliers et Collectivités (en dépassement) des communes adhérentes
Cartons	Gratuit dans la limite de 15 m ³ par an et par foyer	4 € par m ³
Déchets verts et bois	Gratuit dans la limite de 30 m ³ par an et par foyer	20 € par m ³
Métaux ferreux et non ferreux	Gratuit dans la limite de 30 m ³ par an et par foyer	10 € par m ³
Mobilier	Gratuit à raison de 15 pièces par an	1 € la pièce
DEEE	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Inertes ou gravats propres	Gratuit dans la limite de 20 m ³ par an et par foyer	10 € par m ³
Tout-venant	Gratuit dans la limite de 22 m ³ par an et par foyer	20 € par m ³
Batterie	Gratuit dans la limite de 4 par an	2 € par batterie
 Tubes et lampes fluos	Gratuit	1 € le tube ou lampe fluorescente
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Gratuit dans la limite de 10 contenants par an et par foyer	5 € par contenants < à 2 litres 10 € par contenant ≥ à 2 litres Refusé pour les professionnels
Huile de vidange	Gratuit dans la limite 20 litres par an et par foyer	2 € par litre pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Pneumatiques de VL ou moto	Gratuit dans la limite de 4 par an et par foyer	2 € la pièce pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Bouteilles de gaz Piles et accumulateurs	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels

6

LES MOYENS FINANCIERS

Le montant total des produits appelés s'élève à **2 366 796 €**, et se répartit comme suit :

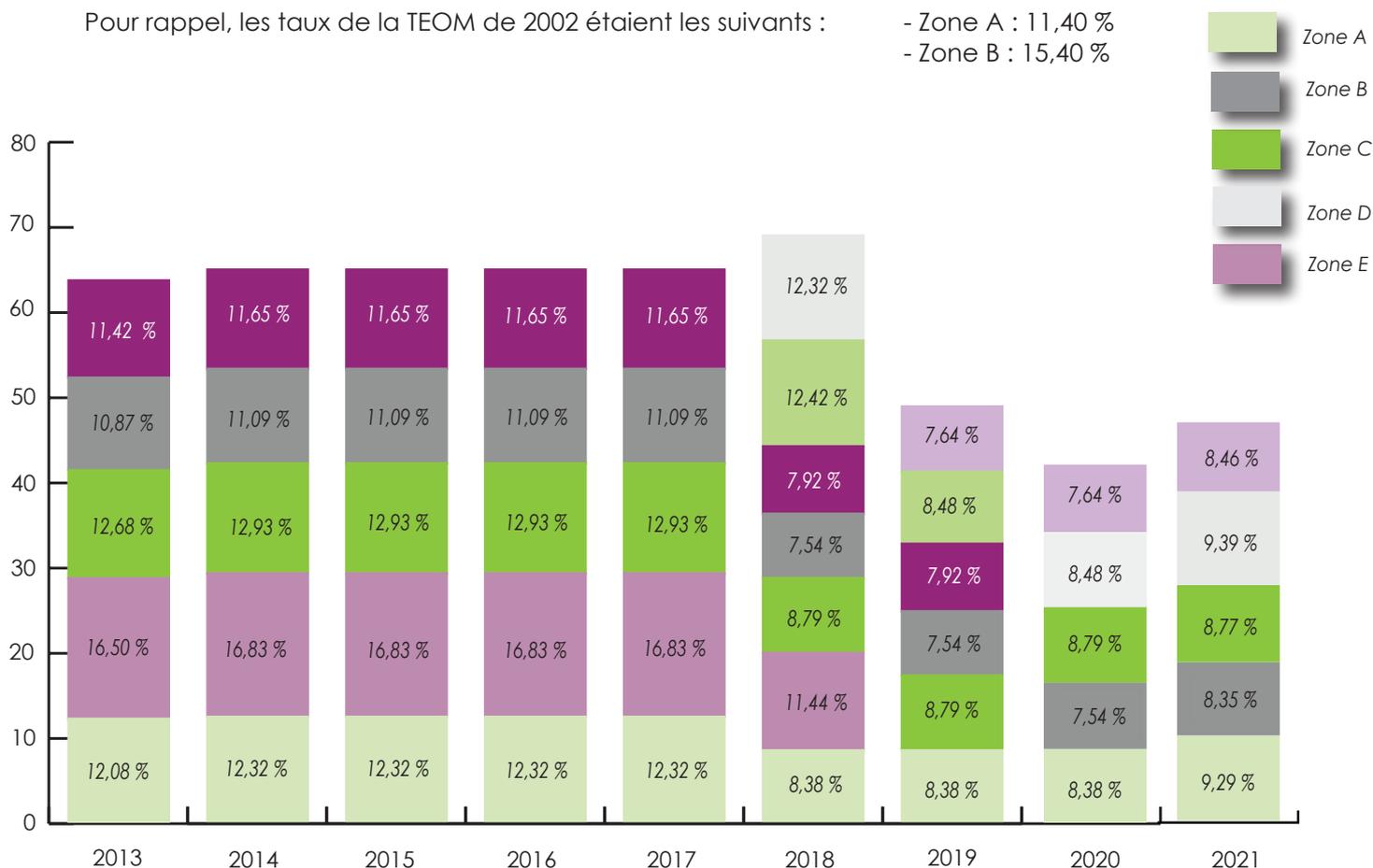
Participation financière des groupements de collectivités

<i>Communauté de Communes des Lacs de Champagne :</i>	659 112 €
<i>Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terre en Champagne » :</i>	464 964 €
<i>Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines :</i>	550 704 €
<i>Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne :</i>	46 716 €
<i>Troyes Champagne Métropole :</i>	645 300 €

6.2. Evolution de la TEOM depuis 2013

Pour rappel, les taux de la TEOM de 2002 étaient les suivants :

- Zone A : 11,40 %
- Zone B : 15,40 %



6.3 Rapport annuel sur le prix et la qualité

Indicateurs financiers exigés par le décret N° 2015-1827

Présentation des coûts du service avec la matrice des coûts

Les données présentées dans ce chapitre sont issues de la Matrice des coûts.

Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode spécifique. Les données présentées sont exprimées sauf mention contraire, en Hors Taxe. Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets.

Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces 3 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif.

6.3.1. Le coût aidé du Service Public

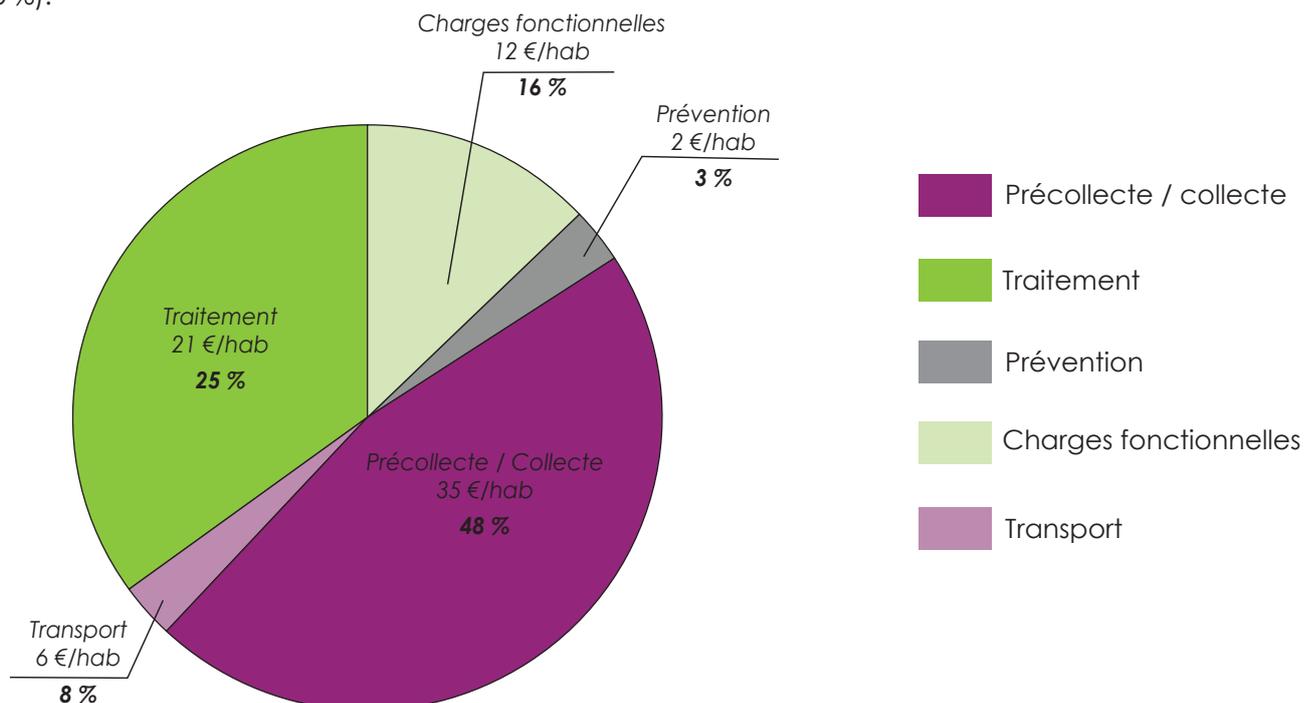
Le coût aidé T.T.C. est calculé à partir de la somme des dépenses de fonctionnement (T.V.A. comprise dans ce cas) moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subventions, ...).

Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

En 2021, ce coût était de **2 808 k€**, soit **81 €/habitant**.

6.3.2. La nature des charges en 2021

La collecte et le traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses (respectivement 48 % et 25 %).

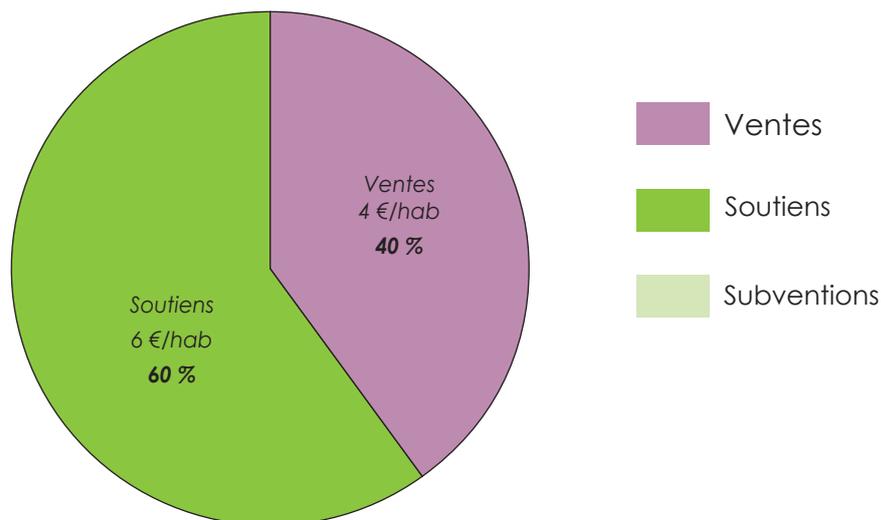


LES MOYENS FINANCIERS

6.4 Les coûts de collecte et de traitement des déchets

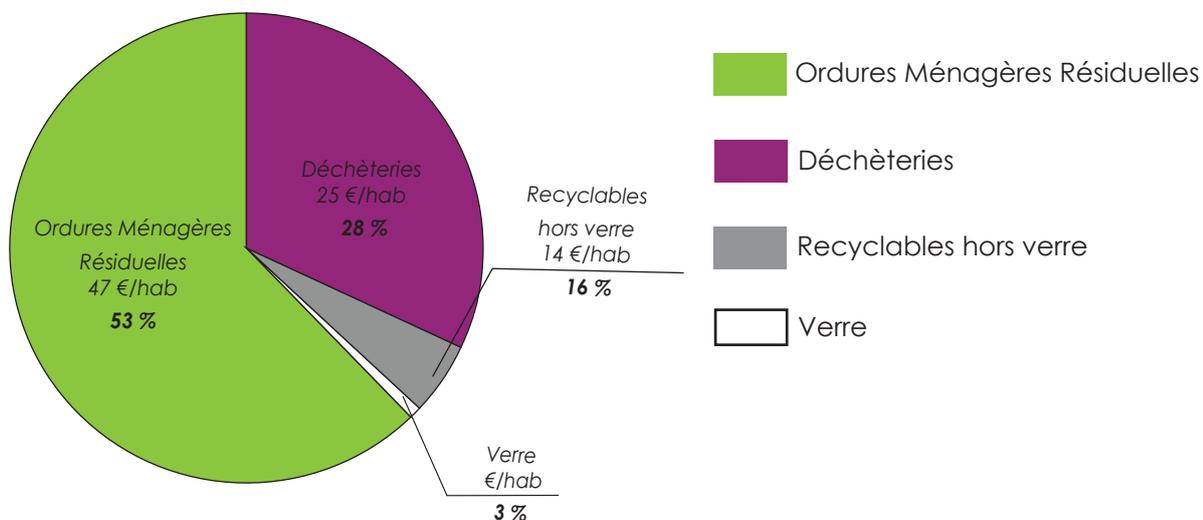
6.4.1. La nature des produits en 2021

Le soutien représente 60 % des recettes. Cependant, d'autres recettes (ventes, subventions) contribuent à financer le service. Elles représentent **10 € par habitant**.



6.4.2. Répartition du coût aidé en 2021

Les Ordures Ménagères Résiduelles représentent plus des deux tiers du coût global, suivies par les déchèteries (28 %)



6

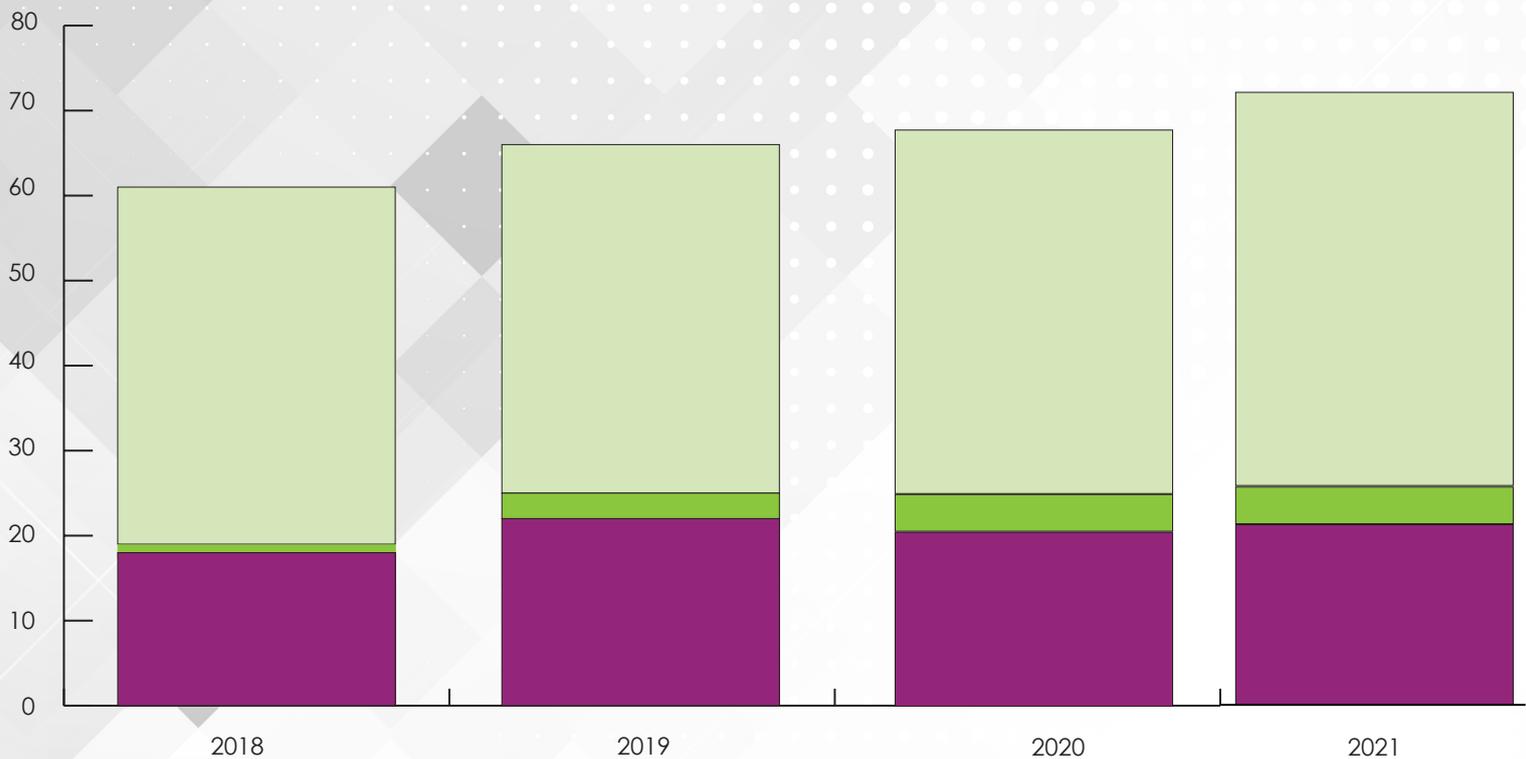
LES MOYENS FINANCIERS

6.4.3. Evolution des coûts aidés des déchets par habitant et par flux

L'évolution des coûts aidés sur les trois dernières années donne un aperçu des coûts pour chaque flux pris en compte par la collectivité.

Le poste des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est de loin le plus élevé, suivi par les déchets des déchèteries.

	2018	2019	2020	2021
■ Déchèteries	18	22	20	24
■ Emballages et papiers	1	3	11	8
□ Verre	0	0	1	1
■ Ordures Ménagères Résiduelles	42	41	45	50



LES MOYENS FINANCIERS

6.4.4. Détail de la matrice

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en euros/an et en euros/hab.

Euros / an	Flux des déchets				Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	218 510	9 445	65 099	114 364	407 418
Communication	10 750	561	3 567	5 738	20 617
Prévention	51 634	1 087	1 075	8 201	61 997
Pré-collecte	41 047	15 521	33 209	---	89 777
Collecte	669 304	42 490	217 580	196 638	1 126 011
Transfert/Transport	---	---	70 572	148 596	219 168
Traitement des déchets non dangereux	607 066	---	---	1 447	608 514
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	15 979	15 979
Autres charges	---	---	---	2 497	2 497
TOTAL Charges	1 598 312	69 104	476 243	838 972	2 982 631
TOTAL Industriels	4 845	17 031	60 924	65 760	148 559
Soutiens	1 559	7 795	185 296	24 742	219 392
Subventions	---	---	---	---	---
Aides à l'emploi	5 483	---	1 371	9 026	15 880
TOTAL Produits	11 887	24 826	247 590	99 528	383 831
Montant de la TVA acquittée	114 518	316	30 541	63 903	209 278
Redevance spéciale	488 421	---	---	---	488 421
Facturation à l'utilisateur	---	---	---	---	---
Contribution des collectivités	2 366 807	---	---	---	2 366 807
TOTAL Contributions	2 855 228	---	---	---	2 855 228
Coût aidé HT	1 586 425	44 278	228 653	739 444	2 598 800
Coût aidé TTC	1 700 943	44 593	259 195	803 348	2 808 078

LES MOYENS FINANCIERS

<i>Euros / habitant</i>	Flux des déchets				Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	6,35	0,27	1,89	3,32	11,84
Communication	0,31	0,02	0,10	0,17	0,60
Prévention	1,50	0,03	0,03	0,24	1,80
Pré-collecte	1,19	0,45	0,96	---	2,60
Collecte	19,46	1,24	6,33	5,72	32,75
Transfert/Transport	---	---	2,05	4,32	6,37
Traitement des déchets non dangereux	17,65	---	---	0,04	17,69
Tri et conditionnement	---	---	2,47	0,11	2,58
Compostage	---	---	---	0,73	0,73
Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	9,20	9,20
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	0,46	0,46
TOTAL Charges	46,48	2,01	13,85	24,39	86,73
Produits Industriels	0,14	0,49	1,77	1,94	4,34
Soutiens	0,04	0,23	5,38	0,72	6,38
Subventions	---	---	---	---	---
Aides à l'emploi	0,16	---	0,04	0,26	0,46
TOTAL Produits	0,34	0,72	7,20	2,89	11,63
TVA acquittée	3,33	---	0,89	1,86	6,08
Coût complet	46	2	14	25	87
Coût aidé TTC	49	1	8	24	82

LES MARCHÉS PASSÉS EN 2021

MARCHÉS PASSÉS EN 2021 PAR LE SIEDMTO

APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS (Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006)
ET DE L'ARRÊTÉ D'APPLICATION DU 21 JUILLET 2011

Objet du marché (ou du lot)	Date de notification	Titulaire du marché	Code postal
MARCHÉS DE FOURNITURES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
Location et entretien de vêtements professionnels	Novembre	Initial SAS	21 600
DE 90 000 € HT À 206 999,99 € HT			
207 000 € HT ET PLUS			
MARCHÉS DE SERVICES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
DE 90 000 € HT À 206 999,99 € HT			
207 000 € HT ET PLUS			
MARCHÉS DE TRAVAUX			
DE 186 000 € HT À 5 185 999,99 € HT			

LE BUDGET DE 2021

		BP 2021	Réalisé 2021
Dépenses de fonctionnement		4 512 445	3 475 076,98
011	Charges à caractère général	1 259 589	1 218 821,19
60	Achats et variations de stocks	433 000	417 796,15
61	Services extérieurs	218 500	208 994,18
62	Autres services extérieurs	605 689	591 323,86
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 400	707,00
012	Charges de personnels	1 200 000	952 384,61
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	18 000	12 765,40
64	Charges de personnels	1 182 000	939 619,21
65	Autres charges de gestion courante	1 101 100	881 535,92
66	Charges financières	30 000	26 959,93
67	Charges exceptionnelles	5 000	1 555,72
	Dépenses imprévues	151 978	0,00
Opérations d'ordres			
023	Virement à la section d'investissement	366 438	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	396 840	392 769,61
675	Valeurs comptables cédées	0	0,00
676	Dif. sur réal. trans. en invest	0	0,00
6811	Dotations aux amortissements	396 840	392 769,61
Recettes de fonctionnement		3 138 207	3 422 714,00
013	Atténuation de charges	7 000	23 842,16
042	Opérations d'ordre entre section	0	0,00
070	Produits de service	496 000	482 450,41
074	Dotations subventions participations	2 628 807	2 882 376,60
077	Produits exceptionnels	0	27 743,72
Opérations d'ordres			
02	Excédent de fonctionnement reporté	0	0,00
Dépenses d'investissement		1 853 030	262 110,01
016	Emprunts et dettes assimilés	108 000	106 032,03
020	Dépenses imprévues d'investissement	0	0,00
13	Subventions d'investissement	6 300	6 300,00
20	Immobilisations incorporelles	6 000	3 004,00
21	Immobilisations corporelles	1 412 000	146 773,98
27	Autres immobilisations financières	0	0,00
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	320 730	0,00
Recettes d'investissement		1 853 030	1 267 034,86
13	Subventions d'investissement	482 850	267 363,02
16	Emprunts et dettes assimilés	0	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisation	0	0,00
21	Immobilisations corporelles	0	0,00
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	0	0,00
021	Virement de la section fonctionnement	366 438	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	606 902	606 902,23
040	Amortissement immobilisations	396 840	392 769,61

LA COMMUNICATION EN 2021

9.1 Les actions

ÉVÈNEMENTIELS	
CONSEILS AUPRÈS DES PARTICULIERS	
Toute l'année	Conseils téléphoniques
INTERVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES	
21 mars 2021	Nettoyage de Printemps à Vendevre-sur-Barse
4 mai 2021	Formation sur le tri - Maison des Lacs à Mesnil-saint-Père
28 juin 2021	Animation scolaire à Courteranges
7 juillet 2021	Animation à la Résidence Joseph Wagner à Brienne-le-Château
25 septembre 2021	Nettoyons la nature à Petit-Mesnil
23 octobre 2021	Opération "Dame Nature" à Vendevre-sur-Barse
ANIMATION DE REUNIONS PUBLIQUES	
AUTRES MISSIONS : communication écrite, suivi de qualité, porte-à-porte....	
3 février, 28 avril, 10 mai, 8 juin, 28 juillet, 20 août, 6 septembre, 20 octobre et 29 novembre 2021	Caractérisations
Mars 2021	Rédaction lettre trimestrielle n°27
Juin 2021	Rédaction lettre trimestrielle n°28
Septembre 2021	Rédaction lettre d'information "Tarification Incitative"
Décembre 2021	Rédaction lettre trimestrielle n°29

9.2 Le coût

OBJET DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ	DÉPENSES TTC
Impression de la lettre trimestrielle N° 27	1 173,70 €
Impression de la lettre trimestrielle N° 28	1 173,70 €
Impression lettre d'information "Tarification Incitative"	1 449,60 €
Impression de la lettre trimestrielle N° 29	902,00 €
Etiquettes	744,00 €
Impression flyers application Maëlis	477,60 €
Impression guide déchèteries	907,50 €
Impression des calendriers de collecte sélective	3 000,00 €
Impression guide pratique compostage	566,50 €

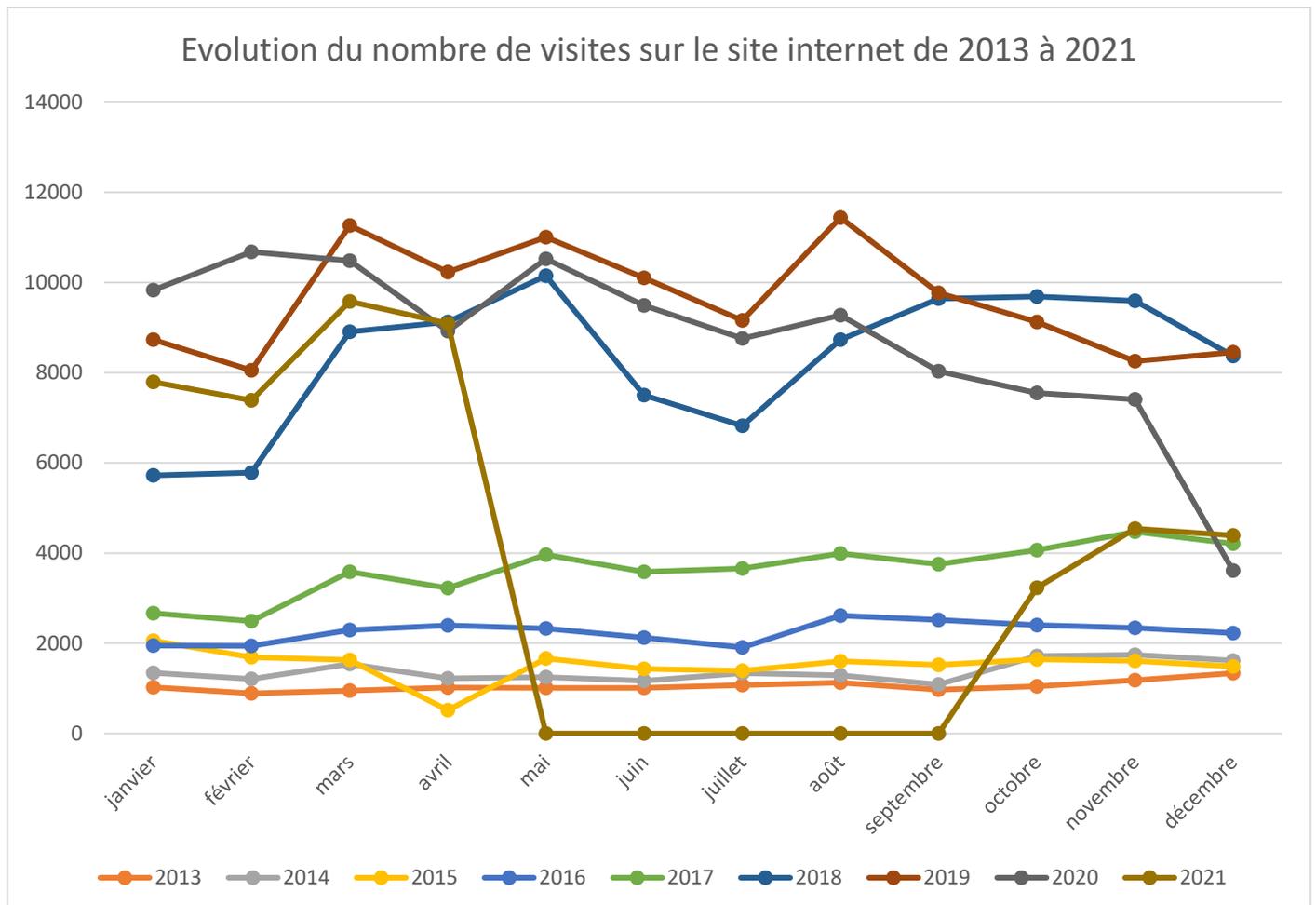
LA COMMUNICATION DE 2021

9.3 Le site internet et la Page Facebook

Depuis novembre 2011, le SIEDMTO a mis en ligne son site Internet : www.siedmto.fr et depuis mars 2016, le Syndicat possède une page Facebook.

Sur ces sites y figurent les informations concernant :

- L'organisation et le fonctionnement du Syndicat (élus, personnels, réglementation française et européenne...)
- La collecte des ordures ménagères (fonctionnement, jours de collecte, réglementation, enquête de dotation)
- La mise en place de la Tarification Incitative, la Redevance Spéciale professionnelle, la mise à disposition de broyeurs...
- Le tri et la prévention des déchets (déchèteries, collecte sélective, points d'apports volontaires, compostage individuel, conseils pour réduire les déchets...)
- Les différentes actualités concernant le Syndicat.





SIEDMTO

36 Rue des Varennes - 10140 Vendeuvre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : siedmto@orange.fr - Site : www.siedmto.fr